



**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE SALERS**

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

**14 décembre 2015**

## **INTRODUCTION**

---

Nos orientations budgétaires sont la traduction de la mise en œuvre de notre projet de développement qui est décliné à travers nos différents schémas. Cette année, elles s'inscrivent dans le cadre d'une réforme territoriale, qui si elle a trouvé une issue législative, n'en propose pas pour les territoires ruraux et les conduit dans une impasse. Ratio de population, éloignement,...sont autant de critères défavorables à nos territoires.

En effet, comment imaginer nous faire entendre dans cette vaste Région, sans un échelon intermédiaire fort que doit être le département? Au contraire, il est asphyxié financièrement...

Qui peut croire que le salut des territoires ruraux viendra de la constitution d'EPCI de plus de 15 000 habitants. L'addition des ressources devra financer l'addition des besoins... à moins de s'adonner à une vision technocratique qui privilégie la concentration des moyens et réalisations.... Ne pas prendre en compte le territoire est une erreur qui se traduira inexorablement par une perte de proximité.

De même, la mode des communes nouvelles arrive avec comme objectif la conservation de sa DGF au niveau actuel, voire une bonification de 5% si nous passons la barre fatidique des 1000 habitants. Ne méritons nous pas plus de considérations, nous territoires ruraux, que d'être achetés pour quelques milliers d'euros ? Le délitement du tissu rural est en marche, est-ce pour notre bien? Permettez-moi d'en douter.... les bourgs éloignés des axes de communication de notre territoire deviendront tout au plus des villages avant d'être relégués au rang de hameaux. Là aussi, la concentration fera son chemin...

Le milieu rural est balloté et attaqué. Aussi, soyons responsables pour affronter ces difficultés de manière collective, car dans un contexte de fragilité la désunion est le meilleur moyen de nous affaiblir.

L'année 2016 va être marquée par l'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par la CDCI. Aujourd'hui, 24 des 27 communes ont délibéré conformément à la décision de notre conseil communautaire. Son adoption aura forcément des conséquences quant à la manière de déployer ou de restructurer notre projet de développement. Cependant, l'incertitude régnante ne doit pas nous détourner de notre objectif. De même, la Loi NOTRe prévoit d'importants nouveaux transferts de compétences en matière d'AEP, de tourisme et d'accueil des gens du voyage. Aussi, aux vues de l'importance et de l'impact financier de l'AEP une simulation devra être réalisée rapidement pour se conformer au calendrier qui fluctue de 2018 à 2020 en fonction des thématiques mais qui conditionne la perception de la DGF bonifiée (97 000 €).

Enfin, nous aurons également à développer un schéma de mutualisation qui a été institutionnalisé à l'occasion de la Loi NOTRe.

Au delà de ce contexte, le Pays de Salers a su démontrer qu'il était un territoire de projets. Je vous propose donc de poursuivre notre programme d'investissement indépendamment des incertitudes institutionnelles, en nous appuyant sur deux grands engagements: Poursuivre la stabilité fiscale et favoriser au maximum l'autofinancement de nos investissements en 2016 pour en limiter l'emprunt, dans un contexte où les dotations de l'Etat continuent de baisser de

manière sensible (- 43 000 €) sans être totalement compensées par la montée en puissance du FNGIR (+ 21 000 €)

Outre la fin de certains programmes d'investissements, comme la coopérative de Saint-Bonnet de Salers, la déchetterie de Pleaux... et le renouvellement de nos soutiens aux services, la communauté engagera la réalisation d'un hôtel entreprises afin d'améliorer notre réactivité et notre capacité d'accueil d'entreprises et de porteurs de projets. Localisé sur l'Espace d'Activités 360°, il entrera totalement dans sa philosophie et sera notamment recouvert de panneaux photovoltaïques. De même, le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation pour le projet "Distillerie Couderc - Desprat Vins", dont le permis va être déposé dans les toutes prochaines semaines.

D'autre part, le programme de restructuration du Col de Légal sera engagé. Ce dernier s'appuie sur la réalisation d'un espace dédié à la pratique d'activités de pleine nature et d'une structure d'hébergements. En parallèle, l'étude sur le site de Longairoux devra être poursuivie et déboucher sur un programme d'investissement. Enfin, il conviendra d'entamer la réflexion sur l'aménagement d'un espace touristique dans la vallée du Mars.

Nous continuerons d'appuyer de manière forte le programme de développement de la méthanisation qui place le Pays de Salers "leader" en la matière au niveau national et notre labellisation dans le cadre de la procédure nationale des "Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte" démontre notre capacité à nous mobiliser rapidement sur des thématiques environnementales.

Enfin, nous devrons nous impliquer totalement dans le fonctionnement et les réflexions qui seront engagées dans le cadre du SCOT.

Grâce aux efforts de gestion déjà consentis depuis plusieurs années, nous pourrons mener ces programmes d'investissements sans remettre en cause notre équilibre financier. Néanmoins, le contexte économique et institutionnel très défavorable nous imposera encore plus de rigueur dans la gestion de notre fonctionnement et le suivi de nos ratios de gestion.

**Bruno FAURE**

## ***LES ELEMENTS DE CONTEXTE :***

---

### **La conjoncture Internationale fragile**

L'économie Cantalienne évolue dans un climat où le ralentissement de la croissance mondiale et en particulier en Chine provoque quelques inquiétudes. En effet, la Chine contribue, à elle seule, pour un tiers de la croissance mondiale depuis 10 ans.

Aussi, même si les chiffres de l'économie aux Etats-Unis restent plutôt bons, la Réserve Fédérale américaine a reculé la date de relèvement de ses taux du fait de l'instabilité des marchés.

Cependant, si la croissance mondiale s'infléchit elle ne s'effondre pas. En effet, tandis que les pays émergents souffrent du syndrome chinois, les pays industrialisés résistent.

D'une part, les Etats-Unis présentent une croissance soutenue par la consommation et l'investissement et qui devrait approcher 2,5 % en 2016.

D'autre part, aidée par la baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro et la baisse des taux d'intérêt, l'économie européenne renoue avec la croissance et semble résister à la crise chinoise après avoir été entravée par des mois d'incertitude politique en Grèce.

Cependant, cette dernière a légèrement ralenti au deuxième trimestre, en bonne partie à cause de la contre-performance de la France, restée à l'arrêt.

### **Après une stagnation on note un timide rebond en France qui reste très insuffisant**

Au 3ème trimestre 2015, le produit intérieur brut (PIB) progresse de 0,3% selon l'INSEE, après une hausse vigoureuse de 0,7 % au premier trimestre et une période de stabilité au second trimestre, qui en faisait le plus mauvais résultat depuis le T2 2014. Une nouvelle fois le PIB est tiré par la consommation des ménages +0,3% avec une forte contribution du secteur de l'énergie à + 1,2% et également de l'investissement des entreprises +0,7%.

Ainsi, aujourd'hui le Gouvernement table désormais sur une croissance de 1,2% contre 1% initialement prévu lors de ses prévisions budgétaires. En tout état de cause l'INSEE souligne que la croissance d'ores et déjà acquise pour 2015 atteint 1,1% ce qui reste nettement insuffisant pour une reprise de l'emploi.

#### Prévisions de croissance zone euro 2015-2016

OCDE (juin)	de 1,4 à 2,1
FMI (avril)	de 1,5 à 1,7
Commission Européenne (sept)	de 1,5 à 1,7
Banque Centrale Européenne (sept)	de 1,4 à 1,7

### **L'emploi reste en souffrance**

Sur le deuxième trimestre 2015, le taux de chômage est de 10,3 % de la population active en France, soit 3,55 millions de chômeurs de catégorie A. Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,3 point.

En Auvergne, selon INSEE, la conjoncture du 2<sup>e</sup> trimestre 2015 reste contrastée. Dans un contexte de hausse à l'échelon de la France métropolitaine, l'emploi salarié marchand régional évolue moins favorablement (- 0,2 % contre + 0,2 % par rapport au 1er trimestre 2015). Les

effectifs des services marchands régressent (- 0,1 % contre + 0,5 % en moyenne métropolitaine), sans commune mesure toutefois avec ceux de la construction (- 1,7 % contre - 0,9 % en moyenne métropolitaine). Les difficultés persistent dans ce secteur, avec entre autres une baisse du nombre de mises en chantier de logements neufs. La baisse globale de l'emploi régional s'accompagne d'une légère hausse du chômage (+ 0,1 point) pour atteindre 8,9 % de la population active ce qui a pour effet de réduire l'écart avec la moyenne nationale demeurée stable.

Concernant le Cantal le taux de chômage reste en relative stabilité autour de 6,5 %. Néanmoins le département enregistre une nouvelle fois une baisse du nombre d'emplois pour la 3e année consécutive (soit une perte de 540 emplois salariés depuis 2009 dans le seul secteur privé).

### **Une situation économique très tendue**

La situation des agriculteurs s'est dégradée en 2015 avec une baisse importante du prix du lait. Les cours de la viande bovine ont été orientés à la baisse, la sécheresse et les "rats taupiers" ont aggravé la situation d'une partie des éleveurs alors que la crise sanitaire (FCO) a fermé temporairement les marchés à l'exportation. S'ils sont ré-ouverts, depuis quelques semaines, les contraintes sanitaires entourant les échanges constituent des freins importants. Le secteur du BTP connaît des carnets de commande très contrastés et des prix très bas. De plus, les chantiers importants sont par ailleurs relativement peu nombreux.

Les secteurs du commerce et de l'artisanat souffrent toujours d'une croissance trop faible, même si on note des indicateurs plus favorables que les années précédentes. Le secteur du tourisme a plutôt profité de conditions météorologiques favorables en 2015, que ce soit sur la saison d'hiver ou celle d'été avec une hausse de la clientèle française mais aussi étrangère.

Enfin, à l'image de l'Auvergne, le taux de création-reprise d'entreprises est en augmentation dans le Département, en parallèle les défaillances diminuent plus nettement qu'à l'échelon national.

### **Les marchés financiers et les conditions de financement des collectivités**

Les bons chiffres de l'économie américaine semblent montrer qu'elle serait prête à supporter le début de resserrement de la politique monétaire de la Banque Fédérale américaine, qui devrait commencer à la normaliser progressivement en accompagnant le redressement économique.

Les résultats médiocres de l'économie européenne et une inflation à un niveau qui reste bas plaident pour la poursuite de la politique actuelle de la Banque Centrale Européenne (BCE). La croissance de la zone euro devrait continuer à bénéficier d'une politique monétaire facilitatrice. Début septembre, la BCE a revu ses prévisions de croissance et d'inflation à la baisse pour tenir compte des mouvements observés cet été. Mario Draghi, Président de la BCE, a par ailleurs rassuré les marchés en indiquant que la BCE était prête à de nouvelles mesures si cela s'avérait nécessaire.

En 2016, les conditions de taux, dont pourront bénéficier les collectivités, devraient rester attractives tout en restant extrêmement volatiles.

## **Vers un nouveau cadre territorial et une redéfinition des partenariats**

### ***La puissance d'une nouvelle Région et ses incertitudes***

Avec un PIB de 240 milliards d'euros, soit 11,4% de la richesse nationale, pour 7,7 millions d'habitants (+0,8%/an), la régionale Auvergne Rhône-Alpes constitue la 2ème région Française. Elle représente 15% de l'emploi industriel français, 3,3 vaches pour 10 habitants et 62 700 exploitations. Le Tourisme en est une activité importante puisqu'il représente 8,5% du PIB régional.

Une région sous influence urbaine. En effet, 85% de la population régionale vit dans des espaces urbains ou sous influence urbaine (métropole de Lyon et celle de Grenoble et 2 communautés urbaines en devenir que sont Saint-Etienne et Clermont-Ferrand). 30% de la population vit au dessus de 700m et 1/3 dans les 5 plus grandes agglomérations. L'emprise des zones rurales et montagneuses très peu dense couvre 1/3 du territoire.

La Région Auvergne-Rhone-Alpes est une région "riche" mais qui n'en est pas moins touchée par la crise et par la baisse des dotations de l'Etat. Ainsi, la Région Rhône Alpes abandonnera 39 millions par an auxquels viendront s'ajouter les 11 millions de l'ex région Auvergne, soit une baisse de 150 millions d'euros sur la période 2015-2017 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### ***Des perspectives sombres pour le département***

Si la situation financière du département du Cantal lui permet de ne pas se trouver dans la liste des 9 départements dont la situation est très inquiétante en 2015 et celle des 35 qui les rejoindront en 2016. Force est de constater que les départements sont asphyxiés par les allocations individuelles de solidarités (APA, PCH, RSA) dont l'évolution est très dynamique (+7,1% en 2015 soit + 2,6 millions €) sans aucune compensation de la part de l'Etat.

L'Etat qui dans le même temps a baissé ses dotations de l'ordre de 2 millions pour atteindre ses objectifs de redressement des comptes publics.

Enfin, le vote de la Loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, qui devrait intervenir courant décembre, se traduira par un coût pour le département de l'ordre de 3,3 millions d'euros, là aussi sans compensation de l'Etat.

Malgré les efforts de gestion consentis depuis 2013, la baisse des dotations atteindra -17 millions sur la période 2014-2017 et le coût des incidences financières des mesures adoptées par le Gouvernement s'élèvent dans le même temps à 13,6 millions € cumulés, sur la même période.

Cette fragilité financière des départements imposée par le Gouvernement aura donc obligatoirement une incidence sur le niveau d'accompagnement des projets des collectivités.

### ***Le projet de Loi de Finances pour 2016 et ses incidences***

Sans surprise, le "cadrage macroéconomique" du PLF reprend l'essentiel des prévisions incluses dans la nouvelle trajectoire des finances publiques : une croissance économique attendue à 1,5 % après 1,0 % en 2015.

Le PLF prévoit que le déficit public sera ramené à 3,3% du produit intérieur brut (PIB) l'an prochain après 3,8% en 2015, puis sous 3%, un objectif repoussé à deux reprises ces dernières années, en 2017.

L'évolution des dépenses publiques sera conforme elle aussi à la trajectoire annoncée au printemps, avec un rythme de progression qui devrait être sensiblement le même cette année que celui de 0,9% enregistré en 2014 et à peine supérieur l'an prochain, dans un contexte de reprise de l'inflation.

Pour les collectivités territoriales, le PLF 2016 devrait entériner une nouvelle diminution de 3,67 milliards d'euros des concours financiers de l'Etat (de 2014 à 2017, les collectivités locales devront supporter 12,5 milliards d'économies). Selon toute vraisemblance, celle-ci devrait être appliquée avec la même clef de répartition qu'en 2015, à savoir, au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. Cela aboutirait au partage suivant :

- 1 450 millions (39,5 %) pour les Communes ;
- 621 millions (16,9 %) pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 1 148 millions (31,3 %) pour les Départements ;
- 451 millions (12,3 %) pour les Régions.

Par ailleurs, si le Gouvernement envisageait de réformer, pour le bloc communal, la dotation globale de fonctionnement (DGF), le Premier Ministre a décidé de reporter cette dernière en 2017.

Néanmoins, la nouvelle architecture de la DGF devrait comprendre une dotation socle, d'un même montant par habitant pour garantir à chaque commune une enveloppe permettant d'assurer un certain niveau de service public. Cette dotation serait complétée par deux autres, plus spécifiques, pour mieux prendre en compte les charges liées à la centralité, d'une part, et la ruralité, d'autre part. L'exécutif semble avoir finalement renoncé à une DGF entièrement territorialisée à l'échelle des EPCI, tout comme à la prise en compte des coefficients d'intégration et de mutualisation pour la bonification ou minoration de cette dernière.

Enfin, les Assemblées ont approuvé la progression de 1% des bases d'impositions pour 2016.

## ***LES ELEMENTS FINANCIERS :***

Suite à l'audit financier réalisé par les services du Trésor Public et en particulier notre Trésorier Payeur – Pascal BONNEAU pour la période 2010-2012, nous avons sollicité le 29 septembre dernier le même type d'étude pour la période 2012-2014. Nous sommes toujours dans l'attente de ce rendu.

Je vous rappelle les principales conclusions de l'analyse 2010-2012 (dont vous disposez en mairie) :

*« L'analyse financière de la Communauté de Commune du Pays de Salers laisse apparaître à la fin de l'exercice 2012 une situation globalement satisfaisante. La collectivité pratique une gestion saine de ses finances, notamment par une bonne maîtrise de ses dépenses de personnels et par la stabilité de ses effectifs.*

*Elle dégage notamment un excédent confortable de sa gestion annuelle qui reste stable malgré les investissements consentis.....*

*Elle a mené une série de programmes d'investissements conséquents les lissant dans le temps et en construisant des plans de financement réfléchis. Cela a permis au niveau d'endettement de la collectivité de rester correct grâce à un autofinancement important.*

*La fiscalité de la collectivité ne laisse que peu de marges de manœuvre, les taux d'imposition étant au dessus des moyennes de comparaison. Les bases d'imposition ont toutefois une bonne dynamique ce qui garantit des produits de fiscalité corrects.*

*A la fin de l'exercice 2012, sa situation financière est saine et équilibrée.*

*L'analyse financière permet cependant de détecter certaines fragilités qui nécessitent une attention particulière pour éviter de voir la situation se détériorer sur les exercices à venir. Il semble utile de les mentionner :*

- *Le niveau d'endettement de la collectivité a fortement augmenté en 2012.... il a fallu recourir à l'emprunt pour un montant de 3 millions d'euros en 2012. Cette action n'est pas anormale car le niveau d'endettement était relativement bas jusqu'alors, mais la charge de remboursement de la dette va doubler en 2013 et ce poste doit faire l'objet d'une attention soutenue.*
- *La collectivité ne semble pas s'orienter vers une pause de ses investissements, le budget 2013 prévoit au contraire leur poursuite avec 1.7 millions d'euros pour les déchetteries (budget ordures ménagères) et 2.01 millions d'euros pour la modernisation du Col de Legal.*
- *La fragilité du programme d'investissement de la Coopérative de Saint-Bonnet d'un montant de plus de 4 millions d'euros reste un point de vigilance important pour les exercices à venir : la production de l'entreprise étant basée sur le lait cru, et donc sujette à problèmes en cas d'infection par des bactéries. La situation fragile de l'entreprise elle-même et les dernières actualités avec la mise en redressement judiciaire de la coopérative de Bouriannes à qui celle de Saint-Bonnet avait confié son lait en attendant la fin des travaux doivent attirer toute l'attention de la collectivité*

**Sous réserve des différents points d'attention mentionnés ci dessus, la situation actuelle est tout à fait satisfaisante, la collectivité peut poursuivre ses investissements. »**

Afin d'actualiser l'ensemble de ces données, nous pouvons brosser l'état financier suivant.

### a. Les recettes de la collectivité

#### i. La Fiscalité: des marges de manœuvre limitées pour la collectivité

Nous pratiquons volontairement depuis 2009 un maintien de nos taux de fiscalité.

Ainsi le produit de notre fiscalité n'évolue que par l'effet de l'élargissement des bases fiscales et la revalorisation annuelle des valeurs locatives.

#### - **Fiscalité professionnelle**

Concernant la CFE, avec 4 créations d'entreprises sur 2015, l'évolution des bases se redresse avec un niveau à +1.06% (contre -7% entre 2011 et 2012 principalement due à la restructuration du barrage d'Enchanet). Je vous rappelle que les évolutions de CFE sont supportées par la communauté de communes, à la baisse comme à la hausse. En effet, par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle fixé en 2004, les communes bénéficient d'une garantie de recettes et ne sont nullement impactées par les variations qui sont intégralement supportées par la communauté de communes.

La mise en place de la réforme des bases de CFE, n'a eu aucun impact étant réalisée à produit et à taux constant. Toutefois, les entreprises ont eu à faire des nouvelles démarches pour déclarer à nouveau leurs locaux et cela a pu avoir des incidences directes sur leurs contributions. Le législateur a toutefois prévu un mécanisme de lissage sur une période de 5 ans ou +/- 200 €.

#### - **Fiscalité des ménages**

Si nous n'avons pas fait évoluer nos taux depuis 2009, nous restons à un niveau légèrement supérieur à la moyenne régionale mais nettement en deçà des moyennes nationales.

Par ailleurs, nous avons décidé d'accorder par délibération des exonérations, des abattements voire des dégrèvements aux contribuables de notre territoire, qui ne sont pas compensés par l'Etat :

- Pour la taxe d'habitation : majoration de 5 points l'abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus ➔ perte de recettes de 14 500 € environ
  - Pour la taxe foncière sur le bâti, nous avons conservé l'exonération de droit en faveur des constructions nouvelles ➔ perte financière de 90 000 €
  - Exonération des gîtes ruraux et des meublés du champ de la CFE ➔ perte de 50 000€. Cette dernière exonération est en partie compensée par l'application de la taxe d'habitation
- ➔ L'ensemble de ces avantages fiscaux s'élève donc à plus de 110 000 €.

#### - **L'évolution des bases**

Dans ce cadre, à taux constant, il a été annoncé une évolution des bases pour 2016 de 1%.

Pour le Pays de Salers, elles s'élèveront donc à environ :

- |                       |             |
|-----------------------|-------------|
| - Taxe d'Habitation : | 9 666 690 € |
| - Foncier bâti :      | 7 112 420 € |
| - Foncier Non Bâti :  | 964 752 €   |

	2012	2013	2014	2015	2016 estimées
Ressources fiscales	1 898 532€	1 958 902€	1 990 458€	1 970 059€	1 989 759€
Prélèvement FNGIR	838 993€	848 792€	857 839€	860 000€	860 000€
Reversement aux communes des ACTP	644 399€	644 399€	638 539€	638 539€	638 539€
Ressources fiscales nettes	415 140€	465 711€	494 080€	471 520€	491 220€

Je vous rappelle que la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle. D'un montant de 638 539€, elle laisse ainsi un niveau de ressources fiscales nettes de 471 520€ pour l'année 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du FNGIR, il avait été annoncé une stagnation du prélèvement. Force est de constater que celui-ci n'a cessé de progresser depuis sa création de près de 10 000€ annuellement, soit un niveau équivalent au niveau des recettes supplémentaires liées à la progression des bases. Aujourd'hui, si l'on nous prétexte des ajustements, nous sollicitons néanmoins plus d'information quant à ces progressions auprès des services fiscaux.

Nos baisses de ressources fiscales sont en partie dues aux dégrèvements de taxe d'habitation de contribuables fragiles. Aujourd'hui ce sont près de 25 000€ qui ne nous ont pas été compensés.

### *ii. Les dotations*

#### **- La Dotation Globale de Fonctionnement**

Comme annoncé notre DGF a perdu près de 43 000€. Conformément aux objectifs de redressement des comptes publics, ce schéma va se reproduire en 2016 et en 2017, portant à près de 150 000€ le niveau de dotation perdu par la collectivité.

Année	Montant de DGF	Evolution
<b>2012</b>	<b>437 709€</b>	
<b>2013</b>	<b>434 090€</b>	<b>-0.80%</b>
<b>2014</b>	<b>415 445€</b>	<b>-4.30%</b>
<b>2015</b>	<b>372 855€</b>	<b>-10.25%</b>
<b>2016 estimée</b>	<b>327 000€</b>	<b>-12.30%</b>

Je vous rappelle que la DGF est calculée sur la base de la population DGF, d'un potentiel fiscal par habitant et du coefficient d'intégration fiscal qui prend en compte un ensemble de données notamment sur les compétences. De ce fait, le travail que nous avons mené sur le schéma de mutualisation entrera directement dans le calcul de la DGF.

D'autre part, la DGF est répartie comme suit :

- Dotation de base
- Dotation de péréquation
- Garantie d'évolution
- Montant bonification
- Montant majoration

Dans le cadre de la loi NOTRE, il est fixé un calendrier de transfert de compétences entre les communes et la communauté de communes. Il est à noter que le maintien de la part de DGF bonifiée est conditionnée au respect de ces délais (montant de DGF bonifiée pour 2015 pour la communauté de communes : 97 439€ ).

#### **- La Dotation de Compensation**

D'autre part, notre Dotation de Compensation 2015 a baissé de l'ordre de 2.20% pour s'établir à 179 780€, évolution qui devrait se reproduire en 2016 avec un montant estimé à 176 000€

#### **- Le FPIC : Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales**

Depuis deux ans, nous validons la répartition de droit commun du FPIC d'un montant de 291 272€. Ainsi en 2015, la communauté de communes s'est vue attribuée la somme de 89 663€ et les communes 201 609€.

Si les prévisions initiales nationales concernant ce fonds se maintiennent, il devrait atteindre 1 milliard d'euros environ soit 2% des ressources fiscales des collectivités contributrices. Le Pays de Salers bénéficierait de ce fonds à hauteur de 370 000€ dont 260 000€ pour les communes.

### **b. Notre endettement**

	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12/2015	Annuité 2015	Fin d'emprunt	Recettes /loyers
Budget Général	500 000	290 068,96	46 346,58	01/02/2024	Budget gal
ZA de Pleaux	121 500	39 527,88	10 966,64	25/08/2019	Budget gal/vente
ZA des 4 routes	1 600 000	117 0833,38	189 573,34	25/01/2025	Budget gal/vente
Benne OM		0			
Déchetteries	750 000	656 250	85 792,96	25/03/2026	TEOM
Bâtiment Lavergne	232 200	105 175,66	20 331,93	25/04/2022	Loyers
Bâtiment Veyrière	100 000	45 321,31	8 680,98	01/01/2022	Loyers
Bâtiment Farges	421 500	239 792,4	44 067,37	25/05/2024	Loyers
Coop St Bonnet	2 000 000	1 702 045,61	185 565,88	25/12/2027	Loyers
<b>TOTAL</b>	<b>5 725 200</b>	<b>2 748 584,98</b>	<b>591 325,68</b>		

Je vous rappelle que du fait de la nature des opérations financées, plus de 44% de notre capital emprunté est couvert par des loyers :

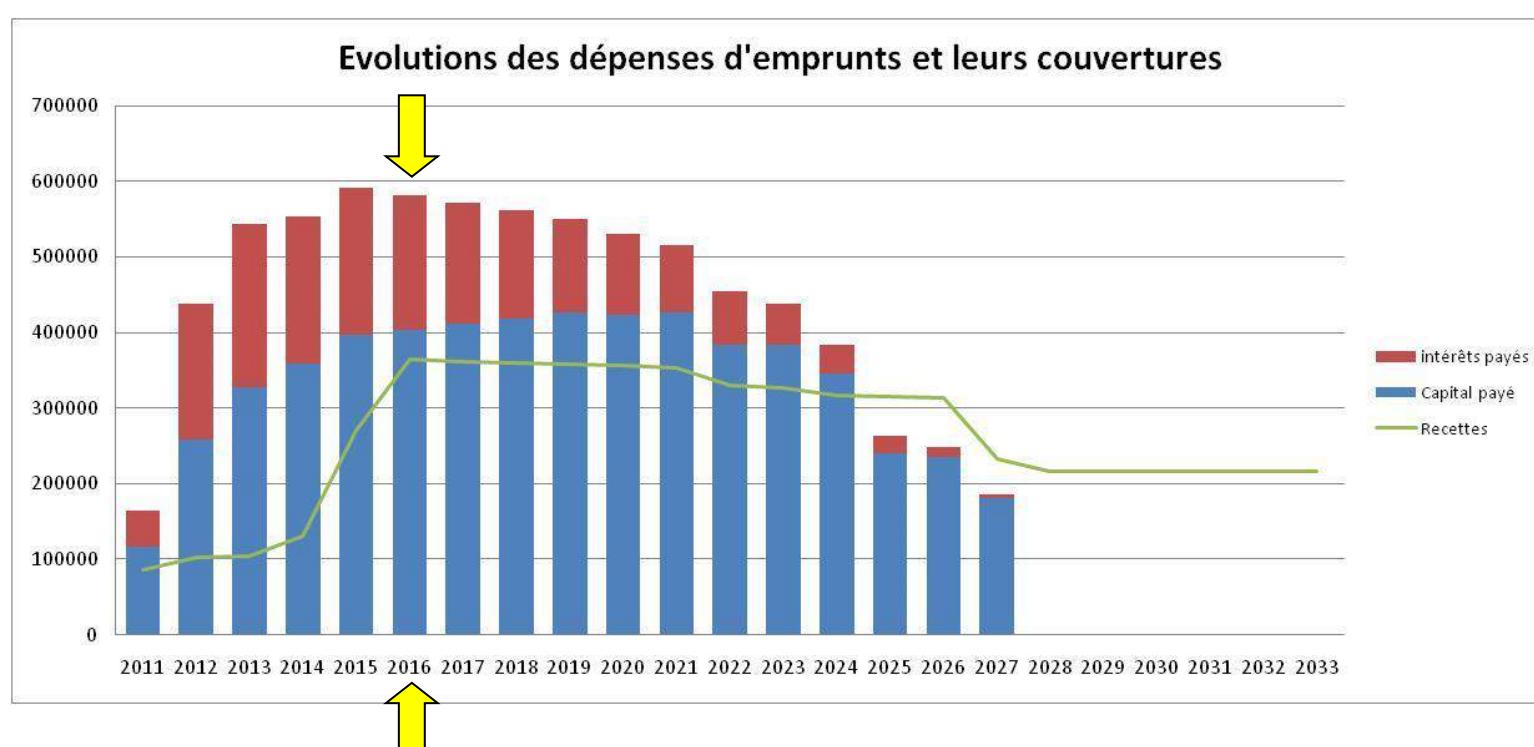
- De crédit bail pour les bâtiments : Lavergne, Veyrière, Farges et la Coopérative Laitière de St Bonnet. La perception des loyers commence souvent 1 à 2 ans après les réalisations d'emprunt et court après leurs fins en raison de la période de travaux ainsi que des délais dans les versements de subventions. En 2015, avec le versement anticipé de loyers de la part de la coopérative ce sont près de 170 000€ que nous avons percu.
- De loyers simples pour nos maisons d'artisans d'art (Tournemire, Pléaux, St Vincent de Salers, Anglards de Salers) et la Gare de Drignac : environ 30 000€

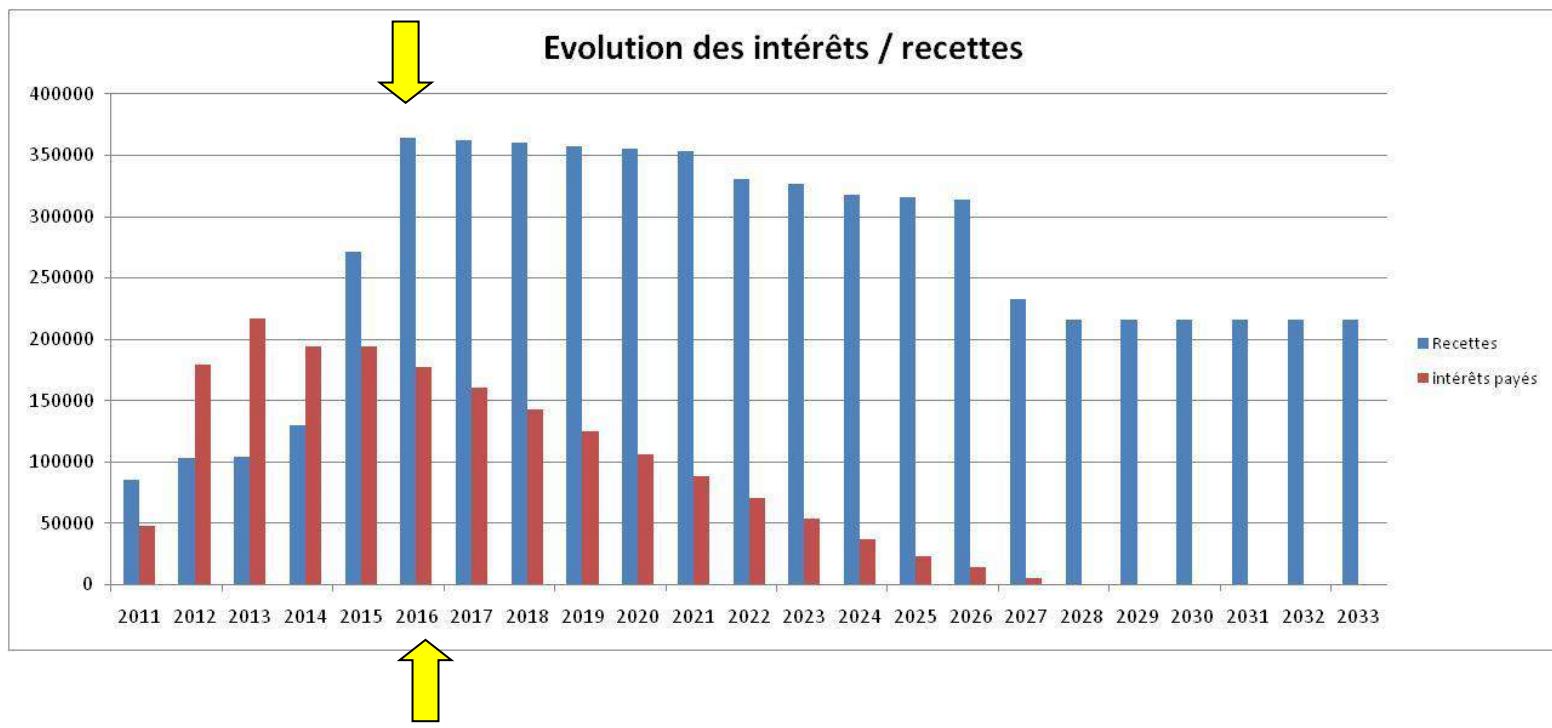
Comme nous allons l'évoquer dans la partie relative aux ordures ménagères, nous n'avons pas réalisé en 2015, l'emprunt que nous avions imaginé d'un montant maximal de 250 000€ pour financer nos déchetteries de St Cernin et Pleaux. Je vous proposerai de le réaliser sur 2016 mais en limitant le montant à 150 000€, afin de ne pas impacter le taux de TEOM et de disposer d'une marge de manœuvre pour programmer le renouvellement du parc roulant sur les prochaines années.

D'autre part, nous serons amenés en 2016, à réaliser l'emprunt complémentaire pour la coopérative de St Bonnet, suite à la finalisation de l'opération, celui-ci étant couvert par les loyers de crédit bail.

Comme prévu sur 2015 et compte tenu de la bonne tenue de notre CAF et de notre résultat reporté, je vous propose que l'ensemble des programmes d'investissements de 2016 soit autofinancé.

Enfin, compte tenu de la baisse de taux d'emprunt, nous avons entrepris en 2015, des procédures de renégociations de l'ensemble de nos crédits afin de bénéficier de ce climat financier.





### c. Notre équilibre

Aujourd’hui, notre capacité d’autofinancement pour l’année 2015 devrait atteindre environ 860 000€. Cette évolution s’explique par la consolidation des budgets annexes. En effet, d’une part, nous percevons les loyers en fonctionnement qui servent à payer une part d’intérêt et une part de capital (56 000€) en investissement, d’autre part, nous recevons également en fonctionnement les ventes de terrains (55 000€ en 2015).

Enfin, cette amélioration notable de notre CAF provient également des efforts quotidiens en matière de gestion et de la baisse du volume temporaire de personnel.

Ainsi notre excédent de fonctionnement cumulé qui était de 1 662 927 € en 2015 atteindra environ 2 527 000€ en 2016 (avant virement à la section d’investissement). Les sections d’investissement et de fonctionnement cumulés, le résultat du budget général se portera à 2 065 000€.

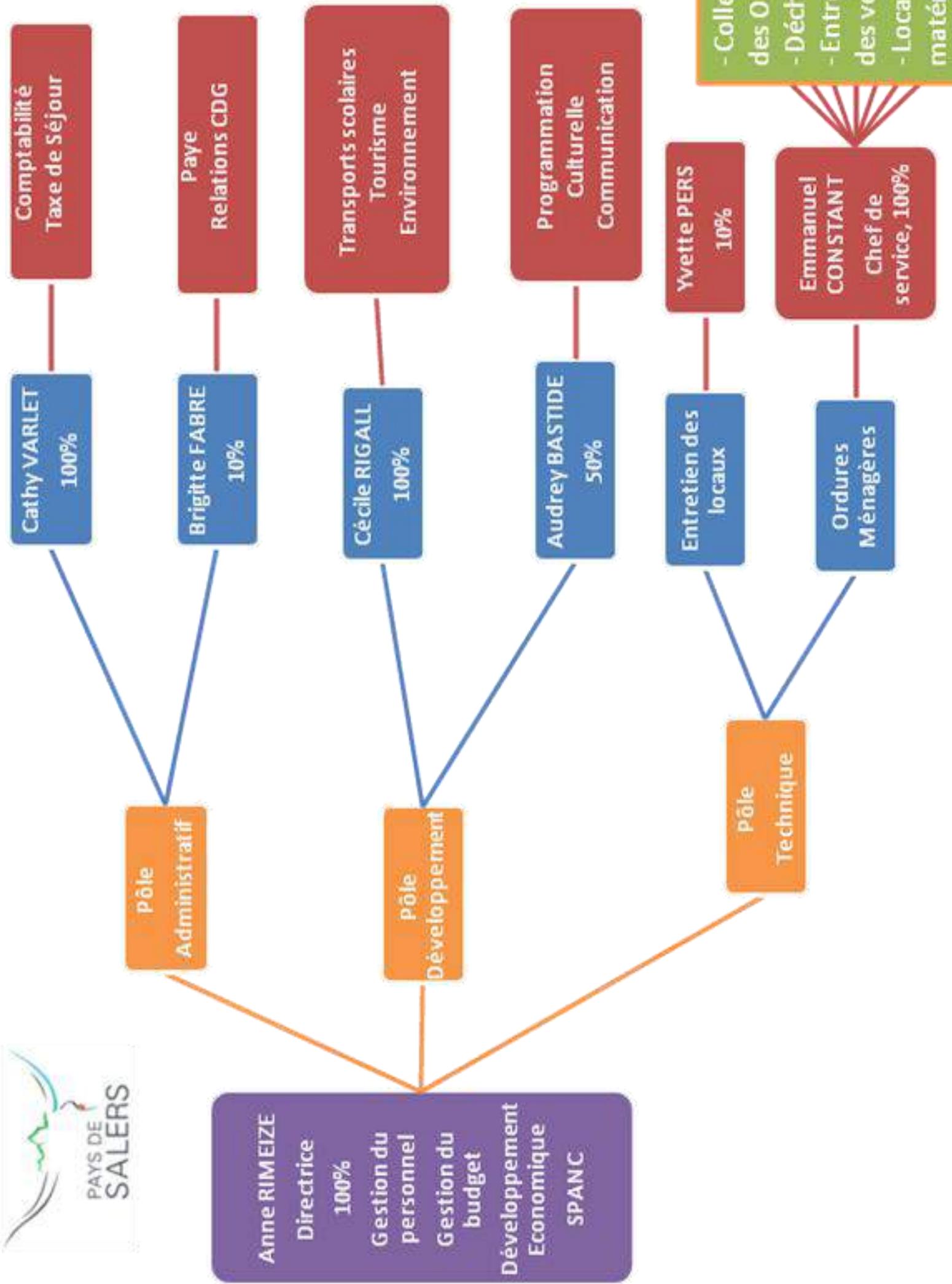
### d. Nos engagements

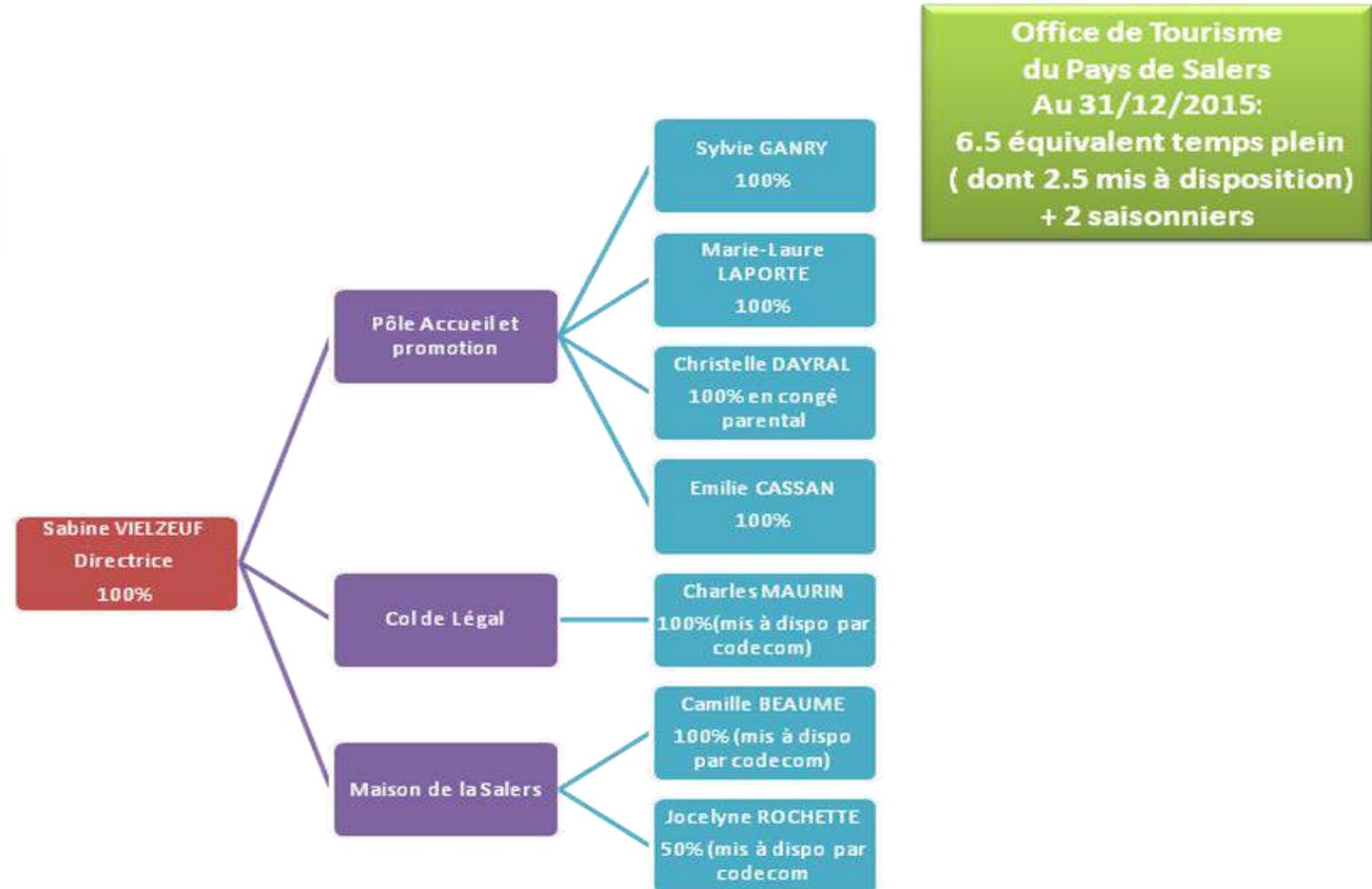
Dans l’objectif de maintenir notre capacité d’intervention et d’assurer la mise en œuvre de nos programmes d’investissement et de service, je vous propose de continuer à :

- Renforcer nos contrôles de gestion pour maîtriser les coûts de fonctionnement de notre collectivité,
- Restructurer l’organisation opérationnelle administrative de la communauté de communes avec pour objectif d’optimiser le travail rendu et le suivi tout en limitant la masse salariale. Ainsi sur les 2 postes libérés, seuls 1.5 seront pourvus.
- Assurer nos engagements (154 000€ de services aux personnes, versement des aides OPAH et programme habiter mieux (37 000€)...)
- Maintenir un niveau de CAF nette à 550 000€ au 31 décembre 2016, c'est-à-dire après remboursement du capital emprunté
- Plafonner notre recours à l'emprunt à 150 000 euros pour les investissements dans les déchetteries et d'autofinancer les investissements propres. Le projet d'atelier relais GBL se financera par un recours à l'emprunt, l'annuité étant couverte par les loyers.

De plus, je vous rappelle qu’afin d’assurer une gestion rigoureuse de notre budget, nous avons établi un règlement financier qui prévoit que les différentes subventions ou fonds de concours attribués par la communauté de communes doivent être versés sous 24 mois, sous peine de voir annuler leur attribution.

**Au 31/12/2015**  
**CC Pays de Salers**  
**Administratif:**  
**4.1 EQTP**  
**OM: 7.8 EQTP**  
**TOTAL: 12**





### Volume de travail administratif : Communauté de Communes

- **Courrier : + de 15 000 envois**

- **Nombre de mandats codecom : 1379**

- Budget Général : 822
- OM : 411
- Autres budgets annexes : 134
- Office de tourisme : 527

- **Nombre de titres codecom : 708**

- Budget Général : 558
- OM : 82
- Autres budgets annexes : 271
- Office de tourisme : 332

### Nombre de consultations : 10

- **TRAVAUX :**

- Déchetterie de Pleaux
- Pose des panneaux déchetteries

- **FOURNITURES :**

- Sel de déneigement
- Sacs poubelle
- Panneaux Déchetterie

- **PRESTATIONS DE SERVICES :**

- Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Etude conception réception d'un projet touristique sur le site de Longairoux
- Diverses éditions

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **a. Favoriser le Développement d'entreprises locales**

Nous disposons de trois zones d'activités d'intérêt local : Pleaux, St Martin Valmeroux et St Cernin.

Aujourd'hui, il nous reste environ 4500m<sup>2</sup> à céder sur la zone de Pleaux. En 2015, nous avons vu la finalisation de la vente d'un terrain d'environ 2300m<sup>2</sup> à la CUMA de St Cernin. Les 5300m<sup>2</sup> restants disponibles sur la ZA de St Cernin ont été pré réservés par la commune pour l'implantation d'un crématorium. Aujourd'hui, celui-ci en est au stade de l'élaboration d'un cahier des charges pour la consultation d'un maître d'ouvrage/investisseur/gestionnaire, comme cela est la procédure dans tous les projets de crématorium.

### **Nos Réalisations Economiques : ZA et opérations d'immobilier d'entreprises**



### **b. Attirer des entreprises extérieures au territoire**

#### *i. Notre espace d'activités : 360 Degrés*

Après le bâtiment technique et la déchetterie (6000m<sup>2</sup>), le projet Desprat Vins – Distillerie Couderc (10 000m<sup>2</sup>) et le projet de méthanisation (12 000m<sup>2</sup>), la prochaine parcelle occupée accueillera notre Hôtel d'Entreprises (environ 10 000m<sup>2</sup>).

Le plan de communication nous permet d'établir des contacts.

Afin de permettre la mise en place d'actions spécifiques de démarchage actif, l'équivalent d'un quart temps va être dégagé au sein de la communauté de communes.

Je vous rappelle que nous disposons d'un site internet dédié : [www.espace360degres.com](http://www.espace360degres.com), où vous pouvez découvrir des interviews d'entreprises locales comme IBISCO ou ISOTONER ainsi que la

vidéo de promotion avec Mrs DESPRAT et VERMEERSCH dans le cadre de leur rôle d'ambassadeur.

Une plaquette de promotion de la zone est également disponible.

D'autre part, comme nous l'avions évoqué lors des précédentes orientations budgétaires, nous avons commencé à solliciter les maires pour créer un pool d'ambassadeurs pour promouvoir notre espace d'activités et le Pays de Salers d'une manière générale.



Enfin, le règlement de la zone d'activités des Quatre Routes de Salers a dû être modifié. De ce fait, les PLU de St Martin Vx et Ste Eulalie doivent être modifiés, puis les permis d'aménager de la zone également.

### *ii. Desprat Vins – Distillerie Couderc : Projet d'opération d'immobilier d'entreprise*

Le projet d'immobilier d'entreprise porté par la communauté de communes consiste en la création d'un site de production et de valorisation des produits des entreprises Desprat Vins et Distillerie Couderc. L'implantation sur le territoire du projet, représentera une dizaine d'emplois. L'immobilier porté par la collectivité sera remboursé par l'entreprise sous forme d'un crédit bail.



Comme évoqué ci-dessus, les règlements de zone devant être modifiés, le permis de construire du projet GBL est établi et sera donc déposé en début d'année 2016, auprès des services de la DDT.

D'autre part, nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles fiches de financement Feader, qui ne sont toujours pas arrêtées pour leurs mises en oeuvre.

### *iii. Hôtel d'entreprise*

Suite à l'étude de faisabilité d'un projet de création d'une structure de développement d'entreprises menée en 2013, nous avons validé l'opportunité de créer un hôtel d'entreprises sur l'espace d'activités 360 Degrés.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet Simon TEYSSOU qui a en charge de développer un projet raisonnable et modulable pour pouvoir répondre de la manière la plus large possible aux porteurs de projets.

Le Programme repose sur:

- Une partie halle de 1217 m<sup>2</sup> divisible en unités de différentes tailles allant de 186m<sup>2</sup> à 372m<sup>2</sup>, avec bureaux, vestiaires et sanitaires. La séparation est faite d'un simple cloisonnement amovible mais isolant permettant une parfaite flexibilité.
- Une partie bureau de 280m<sup>2</sup> constituée d'une dizaine de bureaux. Ces bureaux se partagent des espaces communs et une grande salle de réunion.
- Un espace télétravail



Les aspects paysagers et environnementaux :

- Un volume qui s'intègre dans la pente naturelle et limite la perception du bâtiment
- Une partie de toiture végétalisée pour permettre la rétention d'eau de pluie
- Des sheds orientés au nord afin d'avoir une lumière diffuse dans les ateliers et éviter la surchauffe et la consommation électrique
- Une surface de 642m<sup>2</sup> de capteurs photovoltaïques (orientation idéale), permet d'être autonome en énergie voire d'en revendre
- Un chauffage par le biais de l'unité de méthanisation à proximité
- Pour la partie bureau orientée au sud, des dispositifs architecturaux pour favoriser les apports en énergie solaire passive

D'autre part, considérant notre territoire, il ne s'agit pas de s'orienter vers un pôle de service important mais plutôt d'offrir des services simples et utiles (pas de création de poste d'animateur). Ces espaces à louer sous forme de baux professionnels sont destinés à faciliter l'installation ou le développement d'entreprises.

Le coût estimé des investissements est de l'ordre de 1 709 000 €HT pour lequel nous avons obtenu 800 000€ de financements de partenaires. Les loyers des différentes parties permettent d'imaginer un retour sur investissement de l'ordre de 20 ans, avec un taux de remplissage la première année de 25%, 40% la troisième année...

Cette structure permettra d'installer potentiellement une quinzaine d'entreprises.

### c. Une politique de soutien à l'agriculture : Finalisation des travaux de la Coopérative Laitière de St Bonnet de Salers

Les travaux de la Coopérative de St Bonnet de Salers touchent à leur fin. L'intégralité des locaux a pu être rendue à l'utilisation de la Coopérative. Seuls restent quelques travaux d'extérieur. L'accueil, livré cet été, est composé d'un espace boutique, dégustation et découverte par le biais d'une galerie de visite mais aussi d'une salle vidéo. En plus de la partie fromage à la coupe, la boutique regroupe un espace dédié aux produits du terroir.

D'un point de vue administratif, reste :

- à percevoir la subvention Feader (236 000€)
- à finaliser les travaux extérieurs
- à réaliser l'emprunt complémentaire évalué à 1.2/1.3 million d'euros
- à élaborer le crédit bail



Si depuis 2012, la Coopérative ne payait qu'un loyer symbolique de 1000€ mensuels compte tenu de son occupation précaire du site, depuis le mois de mai 2015, nous émettons des loyers mensuels de 12 000€, montant qui approche celui qui sera demandé dans le cadre du crédit bail.

Je vous rappelle que ce projet concerne 70 producteurs pour 7 à 8 millions de litres de lait et 14 emplois sur notre territoire. La Coopérative a pu développer des contrats de partenariat avec des vendeurs en gros (Fromageries du Forez) et aussi se créer un réseau distributeurs locaux. De même, elle vient d'être référencée par CORA et est dans l'attente d'un audit de la part de Système U. D'un point de vue administratif, la grande majorité des coopérateurs a consenti à l'augmentation du capital.

Ce type de dossier est la parfaite illustration de l'intérêt de la communauté de communes pour accompagner le développement économique de notre territoire. Aujourd'hui, de concert avec un professionnel ou une organisation collective, nous pourrions imaginer travailler sur la création d'un atelier de viande.

### ***3. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : Pilier de notre économie***

---

Le tourisme est un domaine majeur de notre économie. Sur le territoire nous comptons :

- 4304 lits touristiques marchands
- 13 715 lits touristiques non marchands (résidences secondaires)

Le secteur marchand induit près de 14 350 000€ de dépenses annuellement sur le territoire. Si l'on y ajoute les lits touristiques non marchands ce sont près de 30 104 000€ qui sont dépensés sur le Pays de Salers.

#### ***a. L'Office de Tourisme***

L'Office de Tourisme Intercommunal compte 202 prestataires partenaires (65% des lits marchands et 64% des activités).

Pour couvrir l'ensemble du territoire, il s'articule sur trois points d'accueil : Salers, Pleaux et Tournemire (saisonnier). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, suite à une procédure de mise en concurrence pour Délégation de Service Public (DSP), nous lui avons confié la gestion de nos trois équipements : Maison de la Salers, Col de Légal, Maison de la Forêt de Miers.

##### ***i. Mission d'accueil et d'information***

###### ***L'accueil***

- 3 bureaux d'accueil : Salers, Pleaux à l'année et Tournemire (vacances de Pâques + mi-juin/mi-septembre),
- 54 000 visiteurs (stable par rapport à 2014)
- 21 200 actes d'accueil (72% à Salers, 15 % à Tournemire (alors que saisonnier), 13 % à Pleaux) (stable par rapport à 2014)
- Une partie de notre clientèle reste de proximité et de passage à Salers
- 9 % de clientèle étrangère (belges, anglais, allemands, néerlandais)
- 3308 visites de ville guidées, baisse de 27% sur les groupes (cars moins nombreux et incomplets avec beaucoup de visites libres ou accompagnées simplement du chauffeur).

## Le site internet de l'OT

- 104 000 sessions
- 78 709 utilisateurs
- 528 756 pages vues
- 75 % de nouvelles sessions



## Les éditions 2015

- 21 000 Guides d'accueil (dont 1000 en anglais)
- 8 000 Guides des hébergements
- 20 000 Cartes / plans de ville

Nb : arrêt de l'édition de l'agenda sur 2015, remplacé par une extraction hebdomadaire de la base de données en haute saison (extraction mensuelle ou trimestrielle hors saison), envoyée aux prestataires de manière hebdomadaire)

### *ii. Les projets 2016*

#### *1. Lancement d'une manifestation*

L'office de tourisme envisage d'initier une manifestation autour de la gastronomie et des vins sur le territoire. Aujourd'hui, la réflexion est en cours pour mobiliser les partenaires, trouver un créneau porteur et déterminer une période propice au développement de cet événement.

D'autre part, le passage du Tour de France sera l'occasion pour l'Office de Tourisme de mettre en place des animations spécifiques et de mettre en avant le Pays de Salers.

#### *2. Projet d'investissement : réaménagement du bureau de Salers*

L'espace accueil du bureau de Salers présente un besoin de rénovation évident : absence d'isolation, absence de chauffage, une décoration démodée. Par ailleurs, les locaux actuels ne permettent pas d'abriter un espace bureau. Le poste de direction est donc hébergé à la communauté de communes. L'objectif est de proposer un espace accueillant et moderne tourné vers les nouvelles technologies. De plus il doit permettre de regrouper les postes de travail « administratifs » dans un bureau. Pour ce faire une étude est engagée en lien avec la Mairie de Salers qui souhaite aménager son secrétariat en rez de chaussée. Les frais seront ensuite répartis suivant les surfaces occupées par chacune des structures.

Si les investissements immobiliers seront pris en charge par la communauté de communes, les aménagements intérieurs liés à l'amélioration de l'information (développement numérique) seront à la charge de l'OT, avec un recours à l'emprunt estimé à 45 000€.

### *iii. La Maison de la Salers*

La Maison de la Salers fonctionne avec 1.5 ETP et des stagiaires pour les périodes estivales.

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
De janvier à novembre						
visiteurs	7 653	8 929	9 138	7 306	7 114	-2,60%
Chiffre d'affaires TTC	75 616 €	85 478 €	83 939 €	68 554 €	76 337 €	+11,40%
CA/visiteur	9,91 €	9,44 €	9,28 €	9,45 €	10,73€	+13,50%

La légère baisse de la fréquentation est compensée par une hausse du chiffre d'affaires. Les visites de groupes restent encore insuffisantes, les changements de personnel en 2013 et 2014 et le manque de démarchage auprès des groupes à ces périodes se font encore ressentir cette année.

La Maison de la Salers poursuit sa volonté de faire connaître le lieu aux touristes mais aussi aux habitants : autour d'animations (Fête vos Jeux, Chasse aux trésors...), organisation de formations à la gastronomie, journées du patrimoine (une cinquantaine de participants), journée de noël.



D'autre part tout au long de l'année, la responsable assure démarchage des professionnels du territoire pour multiplier les conventions de partenariat et participation à des salons de comités d'entreprises.

Je vous rappelle que dans le cadre de notre délégation de service public, l'Office de Tourisme nous reverse une participation de 5% du chiffre d'affaires de la Maison de la Salers et que nous refacturons les agents mis à disposition.

#### *iv. Col de Légal*

Le site emploie 1 personne à temps plein mise à disposition par la communauté de communes ainsi que des journaliers en période de vacances scolaires enneigées.

#### Evolution de l'activité ski / raquettes

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Evolution 2013-14 / 2014-15
clients	89	328	1970	2673	2513	-6%
jours d'ouverture	4	16	40	44	39	-11,40%
CA	785€	2183€	13 819€	20 758€	20 174€	-2,80%

L'hébergement est en perte de vitesse avec 250 nuitées enregistrées. La structure obsolète ne correspond plus du tout aux attentes de la clientèle, de ce fait nous avons peu communiqué sur cette partie en 2015.

#### *Projet d'investissement 2016*

Un important projet de requalification du site est en cours. Ce projet s'appuie sur la réalisation d'un espace d'activités (ski, raquettes, VTT, trail...) utilisé par les résidents du foyer et les professionnels du secteur et sur la construction d'un hébergement d'une capacité de 50 places.



Pour des raisons de financements différenciés, le projet se décompose en deux parties :

- le foyer de ski de fond : d'un coût d'investissement de 664 000€, avec près de 250 000€ de financement de partenaires
- le centre d'hébergement : d'un coût d'investissement de 1 550 000€ avec près de 580 000€ de financement de partenaires

La communauté de communes en assure la maîtrise d'ouvrage. Le projet devrait débuter au printemps 2016 avec la démolition du bâtiment.

Le budget de fonctionnement doit donc tenir compte de cette opération. Faute d'activité pendant le printemps, l'été et une partie de l'automne, l'agent sera mis à disposition de la communauté de communes, notamment pour le service des ordures ménagères.

#### v. La Maison de la Forêt

Dans le cadre du précédent SDCI, le Syndicat pour la valorisation de la Maison du Pestre a été dissous et nous avons pris la gestion du site de la Maison Forestière du Pestre, au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Malgré la mise en place d'animations autour du site, les fréquentations 2013 et 2014 sont restées à un niveau très faible (2014 : 467 entrées payantes, 133 visites gratuites, 177 passages sans visites).



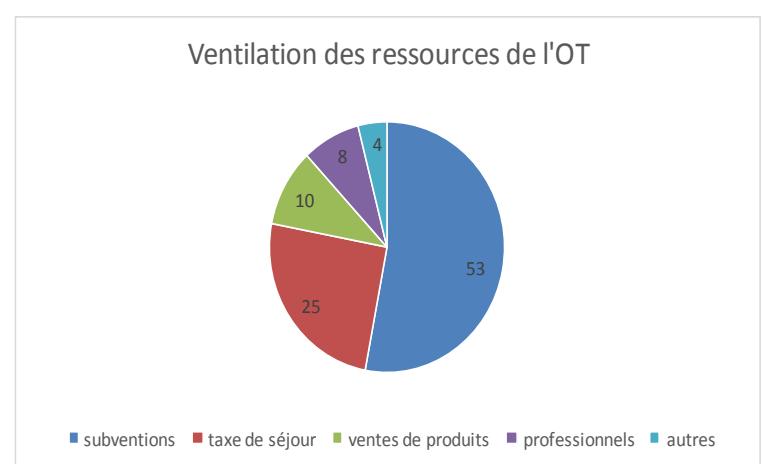
Une étude de faisabilité a été menée sur ce site ainsi que sur la valorisation touristique de la forêt du Pays de Salers. Celle-ci a conclu qu'une maison à thème n'était peut être pas la mieux placée, mais que le site était intéressant et se prêtait à des activités à mettre en place en extérieur. Toutefois, le préalable nécessaire était de s'assurer de la maîtrise foncière et immobilière du site, la voirie devant rester dans le patrimoine de l'ONF du fait d'une utilisation lourde avec le passage de grumier.

Aujourd'hui, les échanges de courrier avec l'ONF ne permettent pas de formaliser un accord, celui-ci souhaitant que la collectivité fasse l'acquisition et l'entretien de la voirie (majoritairement utilisée par des grumiers) et ne souhaitant pas céder la prairie.

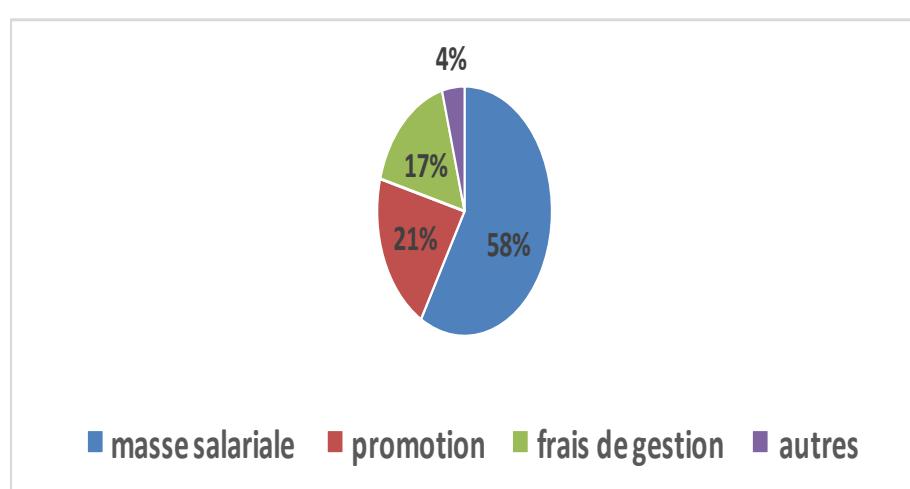
A la suite de ces échanges, la commission tourisme devra se positionner sur le devenir de ce site.

#### vi. Le budget consolidé de l'Office de Tourisme

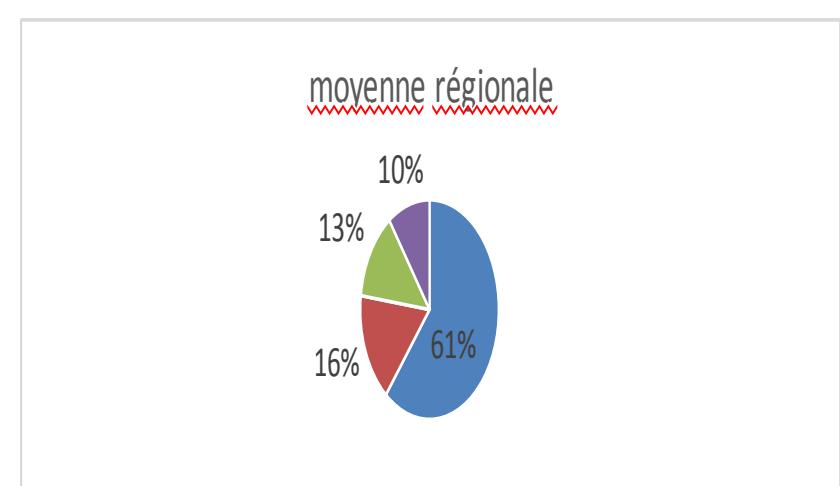
La communauté de communes a contribué au fonctionnement du budget général de l'office de tourisme (hors gestion d'équipements) à hauteur de 152 753€ en 2015. Cette contribution représente près de 53% des ressources de l'office de tourisme là où les professionnels y contribuent à hauteur de 8%.



Les dépenses de l'office de tourisme (hors gestion d'équipements) reflètent le fonctionnement régional, avec toutefois une part plus importante allouée aux actions de fonctionnement.



OT Pays de Salers



Moyenne régionale

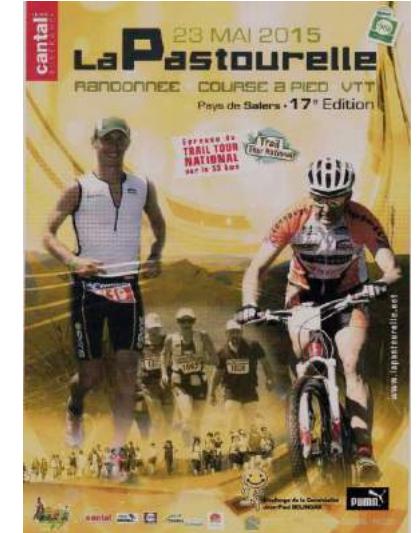
D'autre part, la communauté de communes apporte son soutien financier pour le fonctionnement des structures (Col de Légal, Maison de la Salers ..) à hauteur de 112 247€, soit une contribution totale à hauteur de 265 000€

Pour l'année 2015, considérant les nouvelles actions envisagées en fonctionnement, il sera proposé au moment du vote du budget de réévaluer cette dotation de l'ordre de 1%. Une contribution complémentaire pourra être envisagée en fonction du projet d'événementiel.

### **b. Soutien aux manifestations**

La communauté de communes conventionne de manière pluriannuelle avec les manifestations dont le rayonnement est au minimum départemental

- Manifestations d'envergure nationale :
  - Les Sites du Goût
  - La Pastourelle
- Manifestations d'envergure régionale :
  - Le Marché de Potiers de Salers
  - La Foire du 1er Mai de St Illide
  - Le Sommet du Monde Agricole de St Cernin
- Manifestations d'envergure départementale :
  - La Fête de la Chasse de Salers
  - La Virade de l'Espoir de St Martin Vx
  - Fête de la Transhumance de St Paul de Salers



Coût global 2016 : 12 000€

### **c. Développement de la randonnée**

Notre action autour de la randonnée s'articule autour de deux produits :

- La petite randonnée : 33 sentiers soit 292 km
- La randonnée de journée ou de circuits : Tour de Pays : 3 boucles soit 267 km



Nous entretenons donc près de 430 km (certains kms étant communs entre les boucles), marchés conclus sur 3 années.

Les fiches et topoguides de la petite randonnée ou de ce tour de pays sont téléchargeables : [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr) ou à l'achat à l'office de tourisme.

Coût annuel : 36 000€

L'application mobile bientôt disponible permettra une valorisation différente de ces pratiques.

### **d. Application mobile**

Suite à l'étude menée en 2013-2014 sur la mise en valeur du territoire et de la forêt et surfant sur la vague de la mobilité, la Communauté de Communes du Pays de Salers poursuit l'enrichissement de son offre de découverte du territoire en développant sa propre application mobile touristique : App'lyre.

Conçue comme un véritable guide interactif, App'lyre propose 3 circuits voiture couvrant l'intégralité de notre territoire pour partir à la rencontre de notre patrimoine au caractère si authentique, de nos coutumes et pratiques, de notre gastronomie mais surtout de nos paysages qui

font la renommée du Pays de Salers grâce à un contenu multimédia. A chaque étape, l'utilisateur pourra répondre aux questions d'un quizz pour en savoir plus sur notre histoire tout en s'amusant. Pour les plus jeunes, un circuit piétonnier a été imaginé dans les ruelles de la cité de Salers sous la forme d'une enquête policière.

En complément, l'application propose de nombreuses informations pratiques pour préparer son séjour ainsi que toutes les adresses sur place à ne pas manquer.

Une découverte ludique et originale à télécharger gratuitement sur tablettes et smartphones équipés des technologies iOS et Android au printemps 2016.

Coût HT sur 2015 : 31 890 €



#### e. Base de loisirs de Longayroux

##### i. Etude pour la conception – réalisation d'un projet d'aménagement touristique à Longairoux

Seul plan d'eau du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Salers, Longairoux s'inscrit dans un cadre naturel exceptionnel, propice aux activités de plein air et nautiques. Cependant, la présence de structures d'accueil vieillissantes associée à une offre de services assez restreinte limitent son potentiel de développement touristique. Aussi, la collectivité a décidé d'engager une vaste réflexion autour du réaménagement de ce site afin de renforcer son attractivité et donc la fréquentation touristique mais aussi créer une zone de loisirs pour la population locale.

Coût HT 2015-2016 : 12 080 €

##### ii. Prolongement de la mise à l'eau de Longayroux

Actuellement, la pêche est l'activité phare du lac. Les flux majeurs sont les va-et-vient des pêcheurs entre les 2 mises à l'eau de la Gineste et de Longairoux. S'il est possible d'accoster en bateau sur le site, il n'y a pas de « port » pour amarrer les bateaux qui sont obligés d'investir les pourtours du lac, en dehors des zones de baignade. Aussi, face à la demande croissante des usagers mais également pour développer les activités nautiques et de pêche, la Communauté de Communes du Pays de Salers a procédé à des travaux de prolongement de la mise à l'eau actuelle d'une vingtaine de mètres environ, permettant d'allonger la période d'utilisation de cet équipement restreint par un niveau d'eau de plus en plus bas.



Coût HT 2015 : 13 846,53 € réalisé en partenariat avec l'APPMA de Pleaux et la Fédération Départementale de pêche

#### f. Halle économique

La communauté de communes a réalisé une étude de programmation sur la réalisation d'une halle à vocation économique et touristique en 2009. La question de sa localisation fait débat au sein des instances départementales en lien avec la préservation du patrimoine. En partenariat direct avec la municipalité de Salers, une opportunité est envisagée sur le site de l'actuelle école, ancien collège. Le réaménagement de cette structure, qui ne revêt aucun caractère patrimonial, pourrait permettre de créer un équipement au centre de Salers, mutualisant ainsi salle des fêtes et parkings. De plus la

proximité directe des commerces rend la situation optimale. C'est pourquoi nous envisageons de renouveler l'étude de programmation qui devra prendre en compte les impératifs de la halle mais aussi ceux de l'utilisation actuelle des locaux, à savoir : école, logements et bureaux.

Coût HT 2016 : 20 000€

### **g. L'Artisanat d'Art**

Nous disposons de 4 maisons d'artisanat d'art sur le territoire. En 2015, nous avons pu accueillir de nouveaux arrivants dans la maison de St Vincent et à sa demande l'occupant de Pleaux a déménagé à Tournemire.

Aujourd'hui, nous accueillons donc :

- Depuis novembre 2013 une lissière dans notre maison d'Anglards de Salers
- Depuis mai 2014, d'abord à Pleaux puis maintenant à Tournemire, Olivier BROYART, illustrateur et gérant d'une maison d'édition
- Depuis juin 2015, l'artiste peintre Frédérique K et son mari meilleur ouvrier de France en imprimerie, à ST Vincent de Salers
- Nous recherchons un artisan pour Pleaux, pour lequel nous avons des contacts.



Je vous rappelle que les projets de maison d'artisan d'art sont composés : d'un appartement, jardin, boutique et atelier.

Le prochain projet se situe sur la commune de St Cernin.

### **h. Maison de site du Falgoux**

La Communauté de Communes a apporté son soutien à la création d'une maison de site initiée par le Syndicat Mixte du Puy Mary sur la commune du Falgoux, en attribuant un fonds de concours de 15 000€.



Cette maison de site, située dans l'ancien Foyer Rural a ouvert en 2014 et a pu accueillir au cours de l'été 2015 près de 3600 visiteurs (2014 : 2 621 visiteurs).

Reste à verser en 2016 : 15 000€

Il est à noter que conformément à l'étude sur la mise en valeur touristique de la forêt, un projet sera étudié dans la vallée du Mars, dès la localisation d'un terrain adéquat.

*La loi NOTRE prévoit le transfert de la compétence « Tourisme » aux communautés de communes. Aujourd'hui, sans plus d'éléments, il nous est difficile d'imaginer le contour de ce transfert : projets structurants ?, sites touristiques ?, sites nautiques ?, gestion des campings municipaux ? Nous attendons les décrets d'application et devrons mener des réflexions préalables à ces changements.*

## **4. DEVELOPPEMENT CULTUREL : A chacun son divertissement**

La communauté de communes développe une programmation et des projets à destination du plus grand nombre mais aussi plus spécifiquement pour les enfants. Nous nous efforçons de diffuser des spectacles sur l'ensemble du territoire, mais les éléments techniques sont souvent des facteurs contraignants.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la communauté de communes consacrera l'équivalent d'un mi-temps au développement culturel.

### **a. La programmation culturelle de l'année 2015 :**

#### *i. Programmation 2015*

- « Sortilèges et carafons », sortie scolaire au théâtre d'Aurillac, 94 enfants
- « Dans ma tête », spectacle enfants + atelier écriture scolaire, Salers, 131 enfants
- Projet d'écriture Anne Loyer/ Olivier Broyart, atelier écriture + illustration numérique pour scolaires, maternelle et CP de Pleaux
- Festival Hibernalrock / « Les Tumultueuses », St Martin Vx, concert tout public, 40 personnes
- « Les Agricoles », spectacle tout public, St Illide, 70 personnes
- « Première Neige », spectacle maternelle/CE2, Pleaux, 218 enfants
- « Sweet tracteur », spectacle tout public, Le Falgoux, 10 personnes
- « Bébé Lili lit », spectacle lecture tous petits, avec le RPE, Saint Cernin, 50 enfants
- « Pour les Oiseaux », randonnée contée avec les scolaires (64 enfants) puis le lendemain avec tout public (7 personnes), Le Falgoux,
- Festival des Rapatonades : « Retour à Closington » : western tout public, Ste Eulalie, 60 personnes



#### *ii. Projets transversaux en temps scolaires :*

- Projet « Danse à l'école et Ainsi danses », travail sur une année avec les élèves de CM2 de l'école publique et de 6ème du collège de Pleaux.

Travail sur année avec le danseur-chorégraphe de hip-hop, Mathieu Hernandez de la Compagnie Faozya dans le cadre du projet fédérateur « Danse à l'école » et « Ainsi Danses » proposé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Salers et Cantal Musique et Danse. Les élèves ont pu rendre compte de leur travail auprès de leurs parents et proches lors d'une soirée au CCAS de Pleaux. Après une première partie haute en couleurs, les spectateurs pleaudiens ont pu admirer tout le talent de Mathieu accompagné pour l'occasion de deux danseuses de la Manufacture d'Aurillac pour une représentation intitulée « Sègzprime et ce lien ». En associant au hip hop sa maîtrise de plusieurs disciplines, Mathieu Hernandez s'est transformé en un personnage quasi irréel, Sègzprime, emprunt d'émotions qu'il a su transmettre au public grâce à un langage à la fois dansé, théâtral et musical. Une belle manière d'achever cette nouvelle année de collaboration entre les élèves et un artiste, immersés dans le monde du hip hop, mais également de clôturer la saison culturelle 2014/15 de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

80 personnes.

- Projet « Dédale », Roland COGNET

La Communauté de Communes du Pays de Salers depuis 2009 développe un travail entre art et patrimoine à destination du grand public et s'efforce de proposer un travail autour de la création artistique pour les enfants du territoire.

Ainsi nous profitons de la présence des expositions d'art contemporain au château de la Trémolière pour réaliser un travail de médiation avec les scolaires en partenariat avec l'éducation nationale. Pour 2015, l'exposition « Et le paysage est un rêve » de Roland COGNET a été l'occasion pour 200 enfants de visiter ce monde d'arbres, loups et têtes de singe en compagnie de l'artiste mais aussi de s'essayer au travail de l'argile.

200 enfants, 2600 visiteurs.

Coûts actions culturelles 2015=31 000€

**b. La programmation culturelle 1<sup>er</sup> semestre 2016**

- « Le Bleu du Ciel » de la compagnie Merci mon chou, Jeune public à partir de 12 mois / séances scolaires + RPS, St Chamant, en janvier
- Festival Hibernarock / Dimoné, concert, tout public, Salers, en mars
- « L'Enfant de la Haute Mer » de la compagnie Le Théâtre de Nuit, sortie au théâtre d'Aurillac, scolaire, en avril
- "Le Grand Troupeau" de la compagnie Métromouvance, spectacle historique, à partir de 12 ans, Tournemire, en mai
- « Roue / S-Travel » de la compagnie Komusin, spectacle voyage avec une première partie assurée par les élèves de 6ème du collège de Pleaux qui présenteront un rendu du travail réalisé pendant un an avec la danseuse Eun Young LEE dans le cadre du projet départemental « Danse à l'Ecole », tout public, Pleaux, en juin



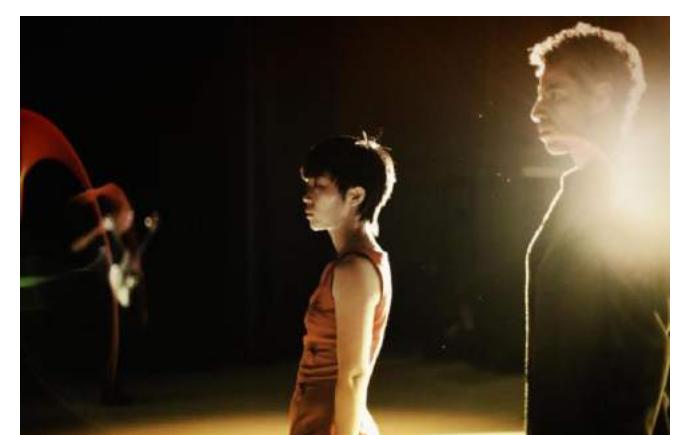
**c. Mise en place de projets transversaux 2015-2016**

*i. Médiation scolaire*

Nous nous sommes engagés dans la mise en place d'un projet pédagogique de socle commun avec l'école et le collège de Pleaux autour de la danse avec cette année une collaboration avec la danseuse Eun Young LEE.

Pour les élèves de St Cernin, collège mais aussi l'ensemble des écoles du territoire, une médiation va être organisée dans le cadre du salon du polar avec deux auteurs jeunesse.

Coût 2016: 2000€



*ii. Projet Art Contemporain : Georges ROUSSE*

L'exposition de l'été prochain au Château de la Trémolière accueillera l'artiste Georges Rousse. Son travail concerne notre rapport à l'Espace et au Temps. Avec la photographie, Georges Rousse nous oblige à une lecture statique des architectures, à une investigation immobile de l'Image, qui peu à peu transforment notre perception de l'Espace et de la Réalité.

Une médiation avec les scolaires sera organisée afin de travailler avec l'artiste sur l'explication de son œuvre et mise en pratique.

Coût 2016 : 5000€



### *iii. Projet photo ethnographie*

Un projet fédérateur autour de la photo ethnographique du territoire est en cours de réflexion pour 2016. Ce travail sera mené avec l'ensemble des associations du patrimoine du territoire et les archives départementales, autour des photos prises par l'abbé GELY. L'objectif est de travailler sur l'évolution de notre patrimoine à partir de photos prises en 1900.

Coût 2016 : 5000 €

### *iv. Collection de livrets du Pays de Salers*

Nous allons reprendre notre collection de livrets sur la découverte du territoire. Après les tapisseries d'Aubusson d'Anglards de Salers, la cité de Salers, la collection se poursuivra avec un livret sur la découverte du village de Tournemire. La collection de ces livrets est distribuée gratuitement dans les écoles du territoire et disponible dans nos points de vente : Office de Tourisme, Maison de la Salers...

Coût : 3 500€



## **5. L'ENVIRONNEMENT**

### **a. Territoire à Energies Positives**

Candidate en 2014 à l'appel à projet national : « Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte », la communauté de communes a été labellisée le 18 novembre dernier.

Organisées autour de la production d'énergies vertes, de l'économie d'énergies et d'opérations de sensibilisation, plusieurs actions vont faire l'objet d'un financement :



#### *i. Productions d'énergies propres*

- Etude sur la valorisation locale des boues de station d'épuration

Dans le cadre des projets de méthanisation territoriale, une étude complémentaire sur le traitement des boues de stations d'épurations locales va être lancée. Celle-ci a pour objectif d'identifier des synergies entre cette filière de traitement des déchets d'assainissement et le programme de méthanisation de la communauté de communes

Coût 2016 : 89 000€HT

- Traitement et récupération des déchets verts de fossés et bas-côtés

Les déchets verts de fossés et bas-côtés sont non couteux et non valorisés aujourd'hui. Dans le cadre du développement de la méthanisation, ils représentent un gisement non négligeable pour la période estivale. Action 2017

- Acquisitions de broyeurs pour les déchetteries

Coût 2016 : 15 000€HT

- Amélioration de la signalétique dans les déchetteries

Coût 2016 : 9000€HT

- Création d'une exposition mobile autour de la méthanisation et des énergies renouvelables

Convaincue que la sensibilisation la plus efficace commence au plus jeune âge, la collectivité souhaite créer des éléments de communication ludiques et pédagogiques – action 2017

*ii. Baisse de la consommation énergétique*

- Programme de Remplacement des éclairages publics énergivores

Plus de la moitié des éclairages publics du territoire de la CCPS sont considérés comme énergivores. Afin de lutter contre une surconsommation énergétique publique et de limiter les dépenses de consommation dans les budgets communaux, la communauté de communes souhaite soutenir les communes dans leur démarche. Le financement dans le cadre de la convention pourra atteindre 25% du HT en complément du financement du SDE, les conventions sont en cours d'élaboration.

Coût 2016-2017 : 1 000 000€HT

- Aménagement de 4 aires de covoiturage en lien avec la plateforme internet [www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr) (cf §4.g)

Coût 2016 : 70 000€

- Acquisition d'un véhicule propre à usage des services de la collectivité

Coût 2016 : 20 000€

Ce sont donc 500 000€ qui arrivent sur le territoire pour financer ces projets intercommunaux et communaux, dont 250 000€ au bénéfice direct des communes.

**b. Les Ordures Ménagères**

Depuis 2014, nous constatons une baisse de la quantité d'ordures ménagères collectée sur le territoire. Nous sommes aujourd'hui à une collecte d'environ 2500 tonnes qui se traduit également par un allongement des kilomètres réalisés pour collecter une tonne (28km → 29.2km).

Afin d'optimiser notre coût de fonctionnement nous avons porté nos efforts sur le maintien d'un certain rendement des collectes, ainsi que sur le dégagement d'heures de travail d'agents de collecte pour faire face à l'ouverture des déchetteries, les plannings des tournées ont été modifiés au cours de l'année (<http://www.pays-salers.fr/collecte> ). Je vous rappelle que l'ouverture quotidienne des deux déchetteries des Quatre Routes de Salers et de St Cernin s'est faite à personnel constant.

Quelques chiffres :

	Tonnage d'OM collectées	Kilomètres parcourus par les 3 bennes	Kilomètres parcourus mensuellement par une benne	Kilomètres effectués pour collecter une tonne de déchets	Tonnage mensuel collecté par une benne	Tarif moyen du carburant	Tarif de traitement à la tonne
2015	2500	73 000	1575	29.2	59.5	1.28€/litre	107€

Je vous rappelle que le traitement des OM est assuré par le SIETOM de Drugeac. Les OM sont stockées sur le site du SIETOM avant d'être amenées à l'incinération à Egletons.

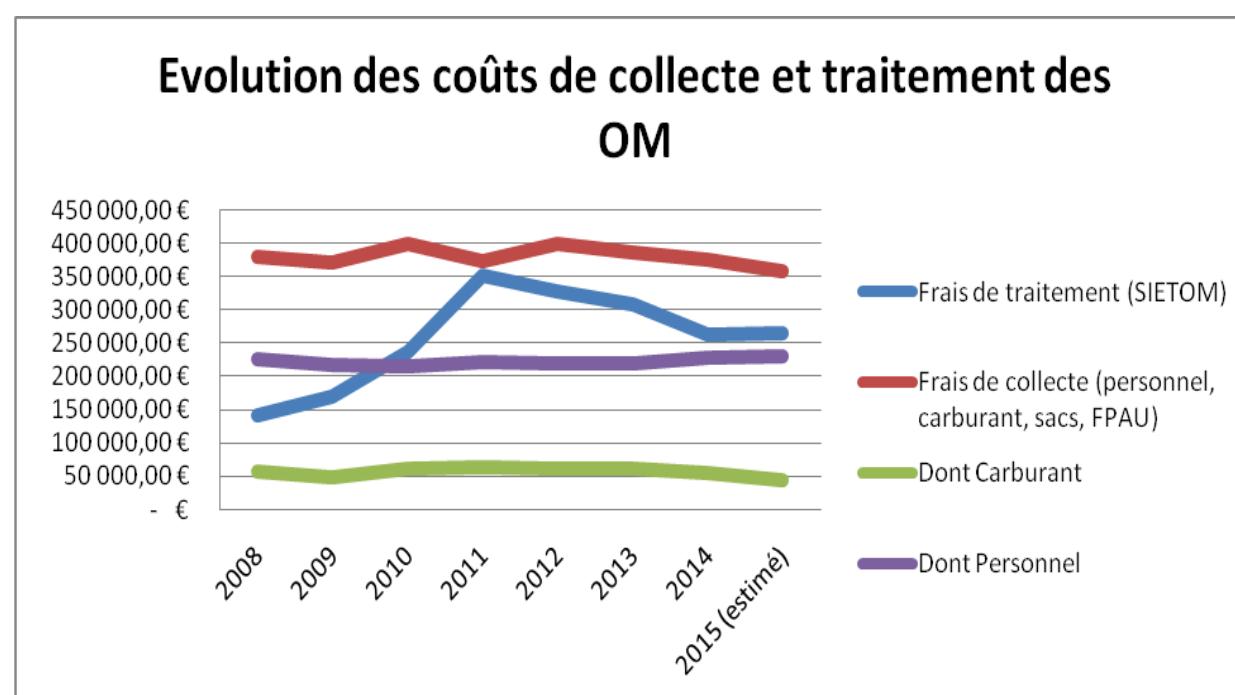
Pour faire suite à différents contacts, Marie Hélène CHASTRE, Présidente du SIETOM, m'a informé des difficultés financières rencontrées par la structure. Ces dernières sont les conséquences, entre autres, d'erreur de stratégie d'investissements s'appuyant uniquement sur l'autofinancement. Aujourd'hui, le SIETOM se trouve dans l'obligation de mettre en place un vaste programme de rétablissement de ses comptes. Il concerne à la fois une baisse de dépenses de fonctionnement, une augmentation et une amélioration de l'activité, ainsi qu'une augmentation du coût de traitement. La Présidente proposera lors du vote du budget 2016 une progression de 5€ la tonne traitée. Cette dernière passera donc de 107€ à 112€ et l'impact sur notre budget sera d'environ 12 500€.

Comme nous l'avions évoqué aux OB 2014 ainsi que lors du budget 2015, nous nous étions fixés comme objectif de limiter l'emprunt à 250 000€ et de favoriser l'autofinancement maximal pour nos déchetteries de St Cernin et Pleaux. Aujourd'hui notre gestion rigoureuse du service nous a permis de retarder la réalisation de l'emprunt.

Cependant, compte tenu :

- d'un contexte où nous allons devoir subir une hausse substantielle du tarif à la tonne traitée : 112€, soit un surcoût de 12 500€
- de l'ouverture de la déchetterie de Pleaux (traitement des quantités collectées : environ 50 000€/déchetterie)
- des prévisions de renouvellement du matériel roulant (2017-2018) et de containers (2016) à programmer

Je vous propose de fixer le montant de l'emprunt à réaliser pour les déchetteries de St Cernin et Pleaux à 150 000€ maximum. Cette hypothèse permet, d'une part, de ne pas allouer l'ensemble de notre excédent de fonctionnement à l'investissement et d'autre part de se maintenir la possibilité de réaliser ultérieurement un emprunt pour le renouvellement de notre flotte.



### c. Les Déchèteries

Les travaux de la déchetterie de Pleaux sont en cours de finalisation et nous serons en mesure d'ouvrir le service au 4 janvier prochain.

La campagne de communication que nous pu mener l'an passé va être renouvelée sur tout le territoire en fin d'année. Vous disposez aussi de tracts dans les mairies et toutes les informations sont disponibles sur le site internet.

D'autre part, nous allons envoyer un courrier nominatif à tous les professionnels du secteur de Pleaux pour les informer des modalités d'accès aux services.



### Bilan d'ouverture des déchèteries des Quatre Routes de Salers et St Cernin sur les 10 premiers mois de l'année

Type de déchet	TOTAL 2015
Bois	95,78
pelouses	151,98
branchages	0,00
gravats	50,00
ferrailles	83,88
non recyclables	159,18
cartons	17,56
Médicaux	0,00
DEEE	40,43
D Toxiques	10,55
<b>TOTAL :</b>	<b>609,37 tonnes</b>

Soit un coût global de 50 093.29€

Afin de limiter les coûts, notamment des déchets verts, il est préférable d'inciter nos administrés à les composter. Il apparaît important de limiter les collectes communales de déchets verts.

### d. Les Plastiques Agricoles

Pour la campagne 2015, nous avons pu collecter 67,44 tonnes de films plastiques agricoles usagés (+21% par rapport à 2014), mais aussi 10.39 tonnes de ficelles et filets (+52% par rapport à 2014).



Je vous rappelle l'importance de la qualité du tri. D'une part, pour la préservation de l'environnement et d'autre part, tous les volumes qui ne sont pas triés sont envoyés à l'incinération à Egletons (107€ la tonne). L'implication croissante du GVA de Mauriac/Pleaux/Salers permet d'améliorer d'année en année la quantité et la qualité des tonnages collectés.

D'autre part, depuis 2011, nous demandons chaque année à la Chambre d'Agriculture qu'elle prenne le relais sur l'organisation de la collecte. En effet, ADIVALOR (organisme financeur) souhaite contractualiser à un niveau départemental. D'autre part, l'ensemble des collectes qui sont gérées par et chez les agriculteurs présentent de meilleurs résultats.

Les ficelles et filets doivent être collectés dans des saches spécifiques d'ADIVALOR. La communauté de communes fait l'acquisition de ces saches (1€ la sache) et les distribue aux agriculteurs gratuitement en début d'année, sur inscription de ces derniers.

Les communes ne doivent plus accepter ces types de déchets dans leurs collectes d'encombrants et la communauté de communes ne les accepte pas en déchetterie.

#### e. Service Public d'Assainissement Non Collectif

##### i. Reprise des contrôles

Nous avons renouvelé notre contrat de prestation avec la SAUR en janvier 2015. Il est à rappeler que la gestion déléguée et les tarifs de redevance que vous propose de voter (cf point 7.c.), nous permettent toujours de maintenir notre position de SPANC le moins cher du Cantal.



La loi prévoit que les installations d'assainissement non collectif (ANC) soient contrôlées dans une période ne pouvant excéder 10 ans. C'est pourquoi nous allons reprendre les contrôles au début de l'année 2016 pour les installations qui avaient été visitées dès 2006, afin de respecter cette contrainte de délai.

Notre territoire compte environ 3500 installations. L'ancienne nomenclature permettait de classer les ANC en 3 catégories : Plus de 25% sont à "réhabilitation urgente", 45% doivent être réhabilitées, 30% ne nécessitent pas de réhabilitations.

Aujourd'hui, le classement a évolué et l'on parle désormais :

- d'absence de non-conformité,
- de non conformité avec plusieurs nuances de délais (1 an si vente pour des installations incomplètes, sous 4 ans si impact sanitaire, l'absence d'installation justifie des travaux dans les meilleurs délais).

Cette modification risque d'entraîner des modifications dans les classements d'installations qui ont été précédemment visitées et il est important de bien l'expliquer aux usagers.

D'autre part, afin de préserver une bonne qualité de service, nous avons modifié le règlement du service. Celui-ci incite les personnes à permettre la visite de leur installation, sous peine de pénalités.

##### ii. Les soutiens financiers

Lors de la précédente campagne de soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ce sont 115 installations à « réhabilitation urgente » qui ont pu être soutenues financièrement (sur 371 dossiers éligibles et 181 dossiers déposés), soit une aide globale de 402 500€ obtenue par la communauté de communes.

Pour la campagne de 2015, nous avons présenté 44 dossiers, ils sont aujourd’hui à l’étude auprès de l’Agence de l’Eau. Ceux-ci ont été fléchés car respectant les nouveaux critères édictés par l’Agence de l’eau :

- Résidence principale
- Résidence acquise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Effluents se déversant sur la parcelle d’un tiers

Après cette phase de validation, la communauté de communes sera chargée de l’intégralité du suivi de la démarche d’aide et du versement de celle-ci. L’Agence de l’Eau ayant souhaité n’avoir qu’un seul interlocuteur et se désengager de la partie administrative, cette nouvelle charge de travail incombe désormais à la collectivité. Toutefois l’Agence de l’Eau pourra faire des contrôles de procédure.

Il est à noter que pour cette nouvelle tranche, ce sont près de 185 000€ qui pourront potentiellement aider les habitants à mettre aux normes leurs installations.

#### **f. Etude de faisabilité technico-économique d'un projet de bio-méthane**

Depuis 2013, la communauté de communes est à l’initiative d’une démarche pour le développement de la méthanisation sur son territoire.

Je vous rappelle que la communauté de communes accompagnée des communes où vont se trouver des unités de méthanisation et qui pour cela ont mis du terrain à disposition font partie de la SEM Salers Développement. La SEM Salers Développement détient elle environ 15% du capital de la SAS Salers Biogaz, société investisseur et exploitante des unités.



Les travaux du premier projet à St Bonnet de Salers (3.5 millions d’investissement) vont débuter dans les prochaines semaines, les subventions et le financement de l’opération étant définitivement acquis. Le second projet sur l’Espace d’Activités 360 Degrés a obtenu son permis de construire. Les dossiers de demande de subventions sont en cours d’instruction.

Le dernier projet situé sur la commune de Pleaux est relativement avancé mais nécessite d’une part, une réflexion supplémentaire autour de la création d’un réseau de chaleur, compte tenu de l’éloignement des équipements publics les uns des autres et d’autre part, une validation des disponibilités foncières.

Je vous rappelle que pour maximiser la rentabilité de ces unités de méthanisation, il est important de trouver des débouchés pour la chaleur, en complément de la production de gaz et d’électricité.

D’autre part, en parallèle de ces unités, plusieurs réflexions sont menées :

- sur le traitement des boues de station d’épuration qui pourrait entrer dans les procédés de méthanisation (cf TEPCV)
- sur la collecte des déchets verts des fossés et bas côtés qui pourraient également être valorisés (cf TEPCV)

### **g. Aires de covoiturage**

Depuis plus de 8 ans, la communauté de communes a développé un module de covoiturage sur son site internet. D'autre part, nous avons validé l'organisation des lieux de stationnement utilisés afin d'en sécuriser l'utilisation (éviter les manœuvres sur les routes départementales) et améliorer les capacités de parking.

- Les Quatre Routes de Salers
- Les Quatre Routes de Besse
- Loubéjac, St Chamant
- St Cernin

Si nous avions prévu une réalisation de ces aménagements en 2015, en partenariat avec le Conseil Départemental, nous avons retardé ces investissements car ceux-ci ont pu intégrer le Projet Territoire à Energies Positives, dont la convention a été signée le 18 novembre dernier. Ils feront donc l'objet d'une réalisation en 2016.

Coût estimé 2016 : 70 000€ HT

*La loi NOTRE prévoit le transfert des compétences eau en 2020 et assainissement en 2018. Aujourd'hui, nous avons composé deux groupes de travail de trois élus chacun relatifs à ces compétences.*

*Un gros travail de diagnostic va débuter tant de points de vue organisationnel et financier, que d'un point de vue technique. Des études complémentaires seront peut être nécessaires.*

## **6. ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME**

### **a. Soutien financier aux opérations communales : lotissements et logements**

#### *i. Ancienne formule*

Depuis 2010, la communauté de communes a soutenu la réalisation de logements communaux et de lotissements par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Ce dernier est subordonné à la prise en compte de critères d'éco-conditionnalité.

Je vous rappelle que ce soutien financier prend 3 formes :

- L'ensemble de la subvention attribuée par le Conseil Général à la commune est pris sur l'enveloppe attribuée à la communauté de communes dans le cadre des contrats de développement
- La communauté de communes attribue un bonus de 5% si les critères d'éco-conditionnalité sont respectés
- Ce bonus ouvre droit à 5% supplémentaires de la part du CD15

Plusieurs projets de lotissements et de logements ont été validés.

Contrats		Nbre de lots	Sub Pays de Salers 5%	Sub CD totale
2010-2012	Escorailles	8	Soldé	Soldé
	Chaussénac	4	3 200€	18 400€
	St Chamant	7	Soldé	Soldé
	Freix Anglards	10	4 000€	36 000€
	St Martin Vx	9	4 000€	32 800€
	Anglards	5	4 000€	20 000€
	St Cernin	11	0€	32 800€
	Pleaux	1 logement	Non respect des critères	6 703€
2013-2015	Barriac	1 logement	1 475€	7 375€
	St Paul de Salers	7	4 000€	26 400€
	<b>TOTAL</b>	<b>61lots+2logts</b>	<b>28 391€</b>	<b>234 377€</b>

Les tensions sur les budgets nécessitent une certaine rigueur budgétaire. Aussi, les fonds de concours attribués sur la période 2010-2012 devront être soldés au 30 juin 2016. A défaut, ces derniers seront annulés de plein droit conformément à notre règlement financier.

### *ii. Nouvelle procédure*

Dans le cadre du contrat Auvergne + 2015- 2017, et sur la base des critères édictés par le Conseil Régional, la communauté de communes a décidé d'attribuer un fonds de concours aux communes qui s'engagent dans des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux. Celui-ci permet d'obtenir des financements de la part du Conseil Régional.

Ainsi, les communes doivent réaliser un bouquet de travaux et peuvent bénéficier de 20% d'aide régionale (sur un maximum de 40 000€ de dépenses éligibles) complété par 10% de la communauté de communes (sur un maximum de 40 000€ de dépenses éligibles).

Commune	Projet	Aide régionale	Aide Pays de Salers
St Martin Vx	Rénovation Mairie	8000€	4000€
St Cernin	Médiathèque	8000€	4000€
Ally	Salle des Fêtes	8000€	4000€
Salers	Ecole	8000€	4000€
Pleaux	EHPAD	8000€	4000€
Pleaux	Mairie	8000€	4000€
Le Vaulmier	Mairie/Salle des Fêtes	8000€	4000€
St Illide	Mairie	8000€	4000€
St Illide	Foyer	8000€	4000€
Chaussénac	Salle des Fêtes	8000€	4000€
Escorailles	Salle des Fêtes	8000€	4000€
Brageac	Ancienne Ecole	8000€	4000€
Besse	Multiple	4000€	2000€
St Chamant	Logement	4000€	2000€
St Projet de Salers	Logement	4000€	2000€
Escorailles	Logement	4000€	2000€
	<b>TOTAL</b>	<b>112 000€</b>	<b>56 000€</b>

Coût 2016-17-18 : 56 000€

### **b. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**

De 2007 à 2012, notre OPAH nous a permis d'attribuer près de 189 901€ d'aide (dont 39 085.50€ par les communes) à près de 170 dossiers. Reste à verser 22 585.50€.

D'autre part, notre inscription dans le programme « Habiter Mieux » de 2012 jusqu'en 2017 nous a permis d'aider depuis 95 dossiers soit une enveloppe de 47 500€.

Je vous en rappelle le principe : une aide de 500€ vient abonder le dispositif ANAH sur des projets de travaux de rénovation thermique pour des propriétaires occupants.

Coût à reporter pour 2016 : 36685€

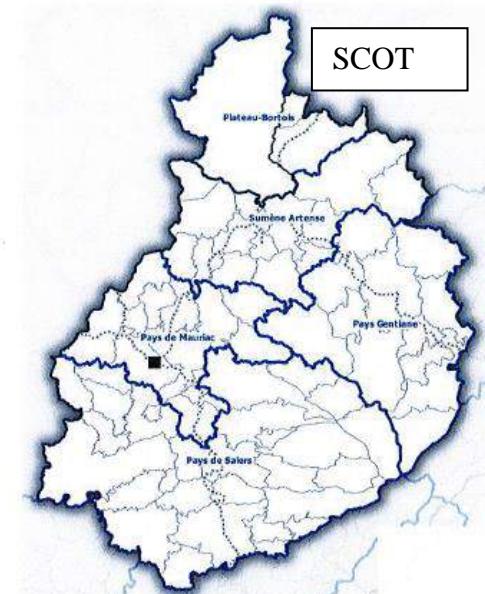
### **c. Programme Local d'Habitat, PLH**

La collectivité s'est lancée dans une démarche de PLH au niveau de son territoire. Il s'agit de bien étudier le territoire et ses logiques de bassins et d'habitat afin de déterminer des orientations stratégiques pour les futurs axes de développement des projets en lien avec l'habitat ou l'aménagement des centres bourgs.

Coût 2016 : 8000€HT

### **d. SCOT Haut Cantal Dordogne**

Le SCOT du Haut Cantal Dordogne a été créé par arrêté préfectoral le 12 juin dernier. Celui-ci regroupe les 4 communautés de communes de l'arrondissement de Mauriac : Pays Gentiane, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Sumène Artense. Je vous rappelle qu'un Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).



Le syndicat mixte que nous avons créé gérera donc la mise en œuvre de ce SCOT et les éventuelles études qui pourraient en découler. D'autre part, il pourra être amené à réaliser des prestations pour les EPCI, sous convention.

Je vous rappelle que nous avons validé une représentativité égale entre les communautés de communes, 7 membres chacun, avec une participation égale au budget.

Coût annuel à partir de 2015 : 15 000€

### **e. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Les démarches de PLH et de SCOT sont un préalable à la mise en place d'un PLUi sur notre territoire. Si aujourd'hui, la communauté de communes n'a pas la compétence documents d'urbanisme, le législateur la lui transfère de fait à la date du 27 avril 2017. Sauf opposition des communes (25% des communes représentant 20% de la population), la communauté de communes élaborera un PLUi sur l'ensemble de son territoire.

Action 2017

## **7. SERVICES AUX PERSONNES**

### **a. Notre action jeunesse**

#### *i. Relais Petite Enfance*

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'échange, de rencontres et d'information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants.

Suite à une modification dans sa fréquentation, le RPE a fait évoluer son offre de service et ses points d'animations. Ainsi il n'y a plus d'animations sur la commune d'Anglards de Salers et un essai sur St Illide est en cours depuis le 26 novembre dernier (6 enfants, 1 assistante maternelle, 4 parents à la première animation). Les autres points restent les mêmes à savoir : Pleaux, St Cernin et St Martin Vx. Je vous rappelle que « Le coin des P'tits Bouts » est issu d'un partenariat entre la collectivité, l'association Familles Rurales d'Anglards de Salers (porteuse de la structure), la CAF et la MSA.

En plus des animations qu'il propose, le RPE bénéficie de l'ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place.

	2013		2014		2015	
	Nombre	Moyenne/animation	Nombre	Moyenne/animation	Nombre	Moyenne/animation
Animations	76		73		65	
Enfants	482	63.4	315	4.31	333	5.12
Assistantes Maternelles	122	1.60	103	1.41	140	2.15
Parents	141	1.85	120	1.64	84	1.3
TOTAL de Fréquentation	745		538		557	

Coût annuel : 17 000€

#### *ii. Activités Jeunesse*

Depuis sa création, la communauté de communes a mis en place durant les vacances scolaires (sauf Noël) des animations jeunesse dans les 6 bourg centres de son territoire. Ces activités sont encadrées par l'ASLJ.



Devant la baisse de fréquentation qu'elles rencontrent (-15%), la commission jeunesse a décidé de réévaluer cette action et travailler pour qu'elles répondent plus à la demande actuelle (positionnement, horaires, activités proposées...)

Coût annuel : 10 000€

D'autre part, la commission Services aux Personnes doit étudier l'éventualité d'une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes.

#### *iii. Soutien à la pratique sportive des plus jeunes*

La communauté de communes soutient les écoles de sport en les dotant d'une subvention annuelle à concurrence de 500€ pour de l'achat de matériel.

Ainsi, l'ensemble des associations du territoire ont pu bénéficier de ce soutien.

Coût annuel : 3 500€

D'autre part, nous facilitons aussi l'accès au sport et à la musique en participant financièrement à l'inscription des enfants par l'intermédiaire du Chéqu'Lyre.

#### *iv. Découverte d'activités*

L'ensemble des élèves du Pays de Salers est invité à découvrir son territoire à travers des activités variées.

Les établissements scolaires, les écoles de sport et les centres de loisirs bénéficient de gratuité pour les activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux, les sorties éducatives à la Maison de la Paille et du Grain, à la Maison de la Forêt, ou encore à la Maison de la Salers.

#### Coût 2014 et 2015 : 1116.5 €, soit 318 enfants

D'autre part, les élèves bénéficient d'une prise en charge d'une partie des entrées aux piscines de Mauriac et Aurillac, à hauteur de 1€ par entrée.

*Nombre de sorties enfants année scolaire 2014-15 : 1541, coût 1541€.*

#### *v. Pack stagiaire*

Dans le cadre de son partenariat avec le Pays Haut Cantal Dordogne, la communauté de communes participe à l'action Pack Stagiaire à hauteur de 1 200€ annuellement.

Je vous rappelle que ce soutien permet aux étudiants de bénéficier d'une aide de 100€ mensuels pendant la durée de leur stage, stage qui implique soit du transport soit un hébergement. Ce soutien est ouvert aux jeunes du territoire partant faire un stage à l'extérieur ou l'inverse.

Pour le Pays de Salers sur l'année scolaire 2014-2015, ce sont 17 jeunes du territoire qui ont pu bénéficier de cette aide et 8 stages sur le territoire qui ont été pourvus.

#### Coût annuel : 1 200€

#### *vi. Ecole numérique*

La communauté de communes a inscrit le territoire dans une démarche d'harmonisation des équipements numériques dans les écoles. Ainsi un diagnostic mené par CIT est en cours dans l'ensemble des écoles du territoire.

La communauté de communes a sollicité des financements régionaux et va déposer un dossier au titre de la DETR 2016. Une participation financière pourra être demandée aux communes.

#### Coût 2016 : 80 000€

### **b. Nos services directs aux personnes**

#### *vii. Portage de repas*

Depuis 2009, la collectivité soutient les services de portage de repas à domicile du territoire via les associations ADMR de St Cernin/Salers et Pleaux et la commune de Pleaux. De 2009 au 31 décembre 2014 ce sont plus de 152 000 repas qui ont été soutenus par le Pays de Salers.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015 estimé	<b>TOTAL</b>
Nombre de repas soutenus	25 347	22 121	22 268	22 280	22 005	18 427	20 000	<b>152 448</b>

Je vous rappelle que la communauté de communes apporte un soutien financier à chaque repas servi sur son territoire de 0.30€ (0.40€ pour les communes de la vallée du Mars : Le Falgoux, St Vincent et le Vaulmier).

Coût annuel environ : 7 000€

#### vii. Aide au dernier commerce

Depuis sa création, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif visant à aider la création ou la reprise du dernier commerce d'alimentation ou bar-restaurant d'une commune. Elle soutient projet public ou privé dans la mesure de 25% de 20 000€ d'investissements. Ainsi ce sont déjà 15 opérations qui ont pu être soutenues. Aucun dossier ne nous a été présenté en 2015, néanmoins, je vous propose de reconduire notre dispositif.



Coût annuel inscrit au budget : 10 000€

#### ix. Relais de Services Publics

Depuis 2008, la communauté de communes a développé un réseau de 3 maisons de services publics, labellisées Relais de Services Publics : bibliothèque de Pleaux, bibliothèque de St Cernin, Siège de la communauté de communes. Ces points d'accueil sont par ailleurs Espace Public Numérique.

Plusieurs organismes assurent des permanences (physiques ou en visioconférence) :

- CPAM,
- APAJ
- CAF
- Pôle Emploi
- UDAF
- MSA

Coût annuel : 3 000€



#### x. Chéquier Services/Culture

Au moment de la rentrée scolaire, chaque foyer reçoit le carnet Chèqu'Lyre. Ce chéquier de bons de réduction s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire. : petits et grands

Celui-ci réalisé en partenariat avec 25 associations et structures du territoire permet aux familles de bénéficier de réductions :



- Ecoles de sport, de danse
- Programmation culturelle intercommunale
- Accès aux maisons thématiques
- Ecoles de musique (subvention à hauteur de 50% du coût dans un maximum de 300€=)
- ...

Année scolaire	2013-2014	2014-2015	Variation
Nombre de prestations	162	223	+35%
Coût annuel	3313.93	3564.10	+7.5%

### *xi. Soutien au secteur médico-social*

Depuis 2012, la communauté de communes a mené une campagne de soutien à la modernisation et au développement des maisons de retraite du territoire, par le financement d'une partie des hébergements temporaires.

Un projet de rénovation de Pleaux est en cours de réflexion et nous sommes dans l'attente d'éléments de la part de l'EHPAD et du Conseil départemental au sujet du Plan Pluriannuel d'Investissement.

D'autre part, nous avons soutenu le projet d'investissement de maison de santé à St Martin Valmeroux et des EHPAD d'Ally, Salers et St Illide.

### *xii. Transports scolaires*

Depuis la rentrée 2013-2014, la Communauté de Communes du Pays de Salers organise les transports scolaires, en lieu et place des communes. Aujourd'hui, ce sont 22 circuits qui sont organisés et gérés par la collectivité, les lignes régulières restant de compétence départementale.

Année scolaire	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Elèves transportés (hors lignes régulières)	356	340	350

Je vous rappelle le fonctionnement :

La communauté de communes finance une personne à mi-temps qui a pour mission :

- De coordonner le ramassage afin de trouver une cohérence aux circuits
- De gérer l'inscription des enfants
- De veiller au respect des règles de sécurité et au bon déroulement des tournées tout au long de l'année.

De plus, le service est le premier interlocuteur des familles et des transporteurs. Nous veillons à améliorer la qualité de l'information afin de faciliter les procédures d'inscription des élèves. Ainsi, cette année seule une dizaine de demandes de prises en charge ont été enregistrées après la rentrée scolaire contre 29 l'année précédente.

Le Conseil Départemental reste maître d'ouvrage des transports scolaires et organisateur des lignes régulières. C'est lui qui a décidé de travailler en lien direct avec les intercommunalités. Dans ce cadre, pour les transports scolaires, il organise les marchés avec les transporteurs. Ceux-ci vont arriver à leur terme à la fin de l'année scolaire 2015/16 pour 11 des 22 circuits du Pays de Salers. Le Département a donc sollicité nos services afin de préparer l'appel d'offres pour les années scolaires à venir en imaginant notamment la physionomie des circuits (tracés, points d'arrêt et capacité des véhicules) jusqu'en 2020.



Du point de vue financier :

Le Conseil Départemental facture 120€ aux familles. Certaines communes ont pris l'engagement moral de rembourser 80€ par enfant aux familles (certaines réservent cet avantage aux écoles primaires, d'autres aux primaires et secondaires). Les familles ont deux mois pour payer leur facture

auprès du Département. Au terme de ce délai, le CD15 nous fait parvenir l'état des paiements que nous envoyons aux communes accompagné de la liste des élèves inscrits au transport scolaire.

Deux fois par an, le Conseil Départemental sollicite la Communauté de Communes pour le versement de la part due par le territoire pour le transport scolaire. Pour l'année scolaire 2014/15, ce montant s'élevait à 57 372.71€, soit 12% du budget départemental de ce service. Cette somme est ensuite refacturée aux communes au prorata du nombre d'élèves. Je vous rappelle que nous avons pris la décision de procéder à une refacturation sur la base d'un coût moyen par élève, cela allant dans le sens d'une solidarité territoriale.

Le coût moyen d'un enfant à transporter est de 1365€ HT.

D'autre part, j'attire votre attention sur le fait que la loi NOTRE a transféré la compétence « transport » (y compris transports scolaires) à la région. Aujourd'hui, nous sommes donc dans l'expectative quant à l'organisation de la gestion de ce service. De plus je vous rappelle qu'un demi-poste administratif est financé par le Conseil Départemental.

Coût annuel : 16 000€

<b>Actions 2016</b>	<b>Coût 2016</b>
Relais Petite Enfance	17 000€
Activités Jeunesse	10 000€
Ecole de sport	3 500€
Découvertes d'activités+ sorties piscine	2 700€
Pack Stagiaires	1 200€
Portage de repas à domicile	7 000€
Aide au dernier commerce	10 000€
Relais de services publics	3 000€
Chèqu'Lyre	3 800€
Ecole numérique	80 000€
Transports scolaires	16 000€
<b>TOTAL</b>	<b>154 200€</b>

**La Communauté de Communes consacrera plus de 154 000€ de son budget 2016 à l'action directe auprès des personnes.**

## **8. PROPOSITIONS**

---

### **a. Vote des taux d'imposition 2015**

Malgré la pression financière que subit la collectivité (prélèvement FNGIR de 850 000€, baisse des dotations de 150 000€ par rapport à 2013), je vous proposerai de maintenir les taux de fiscalité que nous appliquons depuis 2009 maintenant. En effet, nous nous attachons à ne pas contribuer à la pression financière et fiscale qui accable les ménages.

### **b. Financement du Service Ordures Ménagères**

La déchetterie de Pleaux, dernière de notre maillage après les Quatre Routes de Salers et St Cernin, ouvrira ses portes le 4 janvier prochain.

Nous avons aujourd’hui un seul emprunt sur le budget OM pour le financement de la déchetterie des Quatre Routes et la création du bâtiment technique. Le capital restant dû au 31 décembre est de 656 250€.

En 2016, à la fin des procédures d’aménagement et de perception des subventions, nous serons amenés à réaliser un nouvel emprunt de l’ordre de 150 000€.

La réorganisation des services de collecte a permis de financer ces opérations à taux de taxe ordures ménagères constant et à personnel constant. L’ensemble des actions de notre ressort sont réfléchies afin de maintenir un taux de TEOM maîtrisé et acceptable. Cependant, nous ne maîtrisons pas le coût de traitement, relevant du SIETOM.

Aussi, je vous propose de construire un budget OM visant la stabilité du taux TEOM, sur la base de nos actions. Je vous proposerai de vous prononcer sur son niveau lors du vote du budget.

Par ailleurs, je vous propose de fixer le montant des redevances spéciales pour 2016. Il convient de réajuster les montants 2015, conformément à la loi de finances qui prévoit une augmentation des valeurs locatives de 1%.

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, …) : 154€ (2015 : 152€)
- Centres d’exploitation de l’Equipement : 490€ (2015 : 485€)
- CCAS de Pléaux : 12 385€ (2015 : 12 262€)
- Isotoner : 572€ (2015 : 566€)
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 572€ (2015 : 566€)
- Maisons de retraite/ Collèges: 730€ (2015 : 723€)
- Ecoles primaires : 178€ (2015 : 177€)

### **c. Redevances SPANC**

Le législateur a prévu une révision des contrôles des ANC dans un délai maximal de 10 ans. Considérant cette échéance, les premiers contrôles ayant débuté en 2006, les nouveaux contrôles de bon fonctionnement vont reprendre pour l’ensemble des installations du Pays de Salers dès le début de l’année 2016.

Il convient de réévaluer les tarifs de redevance pour cette nouvelle campagne de contrôle, le bureau a validé la grille suivante :

- 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant (55€ antérieurement)
- 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf (90€ antérieurement)
- 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière (100€ antérieurement)

D'autre part en cas de refus de contrôle de la part de propriétaires matérialisé par 3 absences après 3 prises de rendez-vous ou avis de passage à périodes différentes, il sera facturé le double des frais de contrôle.

#### **d. Taxe de Séjour Intercommunale**

Depuis 2012, nous appliquons la grille de tarif de taxe de séjour harmonisée entre les territoires, au niveau départemental.

Celle-ci évolue pour l'année 2016 et je vous propose de valider ces modifications.

#### **Proposition de grille tarifaire : Taxe de séjour Cantal 2016**

	MEUBLES GITES D'ETAPE – GITES DE SEJOUR AUTRES HEBERGEMENTS « LOCATIFS » <i>en euros par nuitée</i>			HOTELS RESIDENCE DE TOURISME <i>en euros par nuitée</i>			CAMPINGS - CARAVANAGES HEBERGEMENTS DE PLEIN AIR PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS <i>en euros par nuitée</i>		
	Barème national (avant réforme)	Barème national 2015	Tarif harmonisé	Barème national (avant réforme)	Barème national 2015	Tarif harmonisé	Barème national (avant réforme)	Barème national 2015	Tarif harmonisé
Non classé ou non labellisé*	0.20 / 0.40	0.20 / 0.75	<b>0.50 / 0.40</b>	0.20 / 0.40	0.20 / 0.75	<b>0.50 / 0.40</b>			0.20
1 étoile ou équivalence labellisée*	0.20 / 0.75	0.20 / 0.75	0.50	0.20 / 0.75	0.20 / 0.75	0.50	0.20	0.20	0.20
2 étoiles ou équivalence labellisée*	0.30 / 0.90	0.30 / 0.90	<b>0.80 / 0.75</b>	0.30 / 0.90	0.30 / 0.90	<b>0.80 / 0.75</b>	0.20	0.20	0.20
3 étoiles ou équivalence labellisée*	0.50 / 1	0.50 / 1.50	0.90	0.50 / 1	0.50 / 1.50	0.90	0.20 / 0.55	0.20 / 0.55	0.50
4 étoiles et plus ou équivalence labellisée*	0.65 / 1.50	0.65 / 2.25	<b>1.20 / 1.15</b>	0.65 / 1.50	0.65 / 2.25	<b>1.20 / 1.15</b>	0.20 / 0.55	0.20 / 0.55	0.50

	VILLAGES DE VACANCES en euros par nuitée			AIRE / PARC DE STATIONNEMENT CAMPING CARS en euros par tranche de 24 h		PORT DE PLAISANCE en euros par nuitée	
	Barème national (avant réforme)	Barème national 2015	Tarif harmonisé	Barème national 2015	Tarif harmonisé	Barème national 2015	Tarif harmonisé
Non classé*	0.20 / 0.75	0.20 / 0.75	<b>0.70 / 0.50</b>				
<b>1, 2, 3 étoiles*</b>	0.20 / 0.75	0.20 / 0.75	<b>0.70 / 0.50 et 0.70</b>				
4 et 5 étoiles*	0.30 / 0.90	0.30 / 0.90	<b>0.80 / 0.70</b>				

CHAMBRES D'HOTES*	
en euros par nuitée	
Barème national unique	Tarif départemental
0.20 / 075	<b>0.75 / 0,40</b>

\* et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes

#### Exonérations obligatoires :

- Les mineurs (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal

D'autre part, je vous rappelle que la taxe de séjour est en vigueur sur le Pays de Salers depuis 2005. A la charge des clientèles en séjour elle est récoltée par l'hébergeur.

Chaque hébergeur doit tenir un livre de compte et d'effectuer une déclaration mensuelle de cette taxe de séjour auprès de la communauté de communes. Le produit de cette taxe est intégralement reversé à l'Office de Tourisme.

Considérant l'absence de déclaration de taxe de séjour de certains hébergeurs connus ou qui font leur promotion sur des sites internet sans être déclarés, je vous propose comme le permet nouvellement la loi (loi des finances 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014) d'appliquer une taxation d'office.

#### Mode de calcul de la taxation d'office :

Capacité de l'hébergement x nombre de jours de vacances scolaires toutes zones confondues hors vacances de noël soit 126 jours x tarif de la taxe en fonction du classement

Exemple pour un meublé de tourisme classé 3 étoiles d'une capacité de 4 personnes

$$4 \times 126 \times 0.90 = 453.60 \text{ €}$$